

Remboursement.

V. *Obligation*.

Remède.

Liquidation d'une société pour exploiter un — secret, j., 919.

Remorquage.

Contrat de —, b., 878.

Remplacement.

— du mandataire et mandataire substitué. — V. *Mandat*.

Vendeur chargeant l'acheteur de se remplacer. — V. *Clause pénale*.

Remploi.

V. *Emploi*.

Renonciation.

— aux droits réels, 261 et s.
— tacite à l'hypothèque judiciaire. — V. *Hypothèque*.
— tacite. — V. *Fin de non-recevoir*.

— tacite en matière de pourvoi. — V. *Cassation*.

Opposabilité au légataire universel de la rétractation à une — successorale, j., 184.

V. *Communauté conjugale*, *Hypothèque*.

Renouvellement.

— de baux. — V. *Fonds de commerce*, *Propriété commerciale*.

— décennal. — V. *Privilège*.

Rente.

Un transfert est-il nécessaire pour le nantissement des — sur l'Etat?, j., 941.

Transfert des — nominatives, l., 779.

— sur l'Etat. — V. *Indemnité*.

Rente viagère.

V. *Imprévision*, *Indemnité*.

Réparation.

— d'une automobile. — V. *Privilège*.

— non effectuées par le bailleur. — V. *Exception*.

Moment auquel l'obligation du locataire de faire des — se transforme en dette d'indemnité, j., 910.

Pouvoirs du juge pour fixer la forme de la —, j., 420.

Répertoire.

— alphabétique du droit français, b., 870.

— de droit international privé, b., 880.

Répétition.

— du prix payé. — V. *Action paulienne*.

V. *Indu*.

Repos hebdomadaire.

— des clercs, officiers publics et ministériels, l., 250.

Représentant.

V. *Commerce*, *Congédiement*.

Représentation.

- dans les actes juridiques en droit comparé, b., 107.

Reprise.

- au cas où le bailleur veut vendre l'immeuble. — V. *Propriété commerciale.*
- des locaux commerciaux. — V. *Propriété commerciale.*
- d'un local commercial en vue de loger des employés. — V. *Propriété commerciale.*
- en vue de l'habitation. — V. *Propriété commerciale.*
- d'instance. — V. ce mot.
- Convention sur les — de la femme. — V. *Communauté conjugale.*
- Imputation de la provision alimentaire sur les —. — V. *Divorce.*
- Preuve de ses — par la femme séparée de biens. — V. *Faillite.*
- V. *Bail, Propriété commerciale.*

Reproche.

- Admissibilité de — de témoins en matière d'enquête après la déposition s'il en est justifié par écrit, j., 475.

Reproduction.

- des œuvres littéraires et artistiques par des instruments mécaniques, l., 233.

République Argentine.

- b., 120.

Esprit du droit positif, [b., Argentine, 886.

Les sociétés anonymes dans la —, b., 883.

Traité de droit civil, b., Argentine, 885.

Traité de droit civil argentin, b., 645.

V. *Obligations, Testament.*

Requête civile.

- : nécessité de deux jugements distincts, b., 885.

Rescision.

— pour lésion. — V. *Lésion, Société.*

Point de départ du délai de l'action en — en cas de vente soumise à autorisation, j., 689.

Réserve.

Conditions d'application de l'article 917 du Code civil permettant au réservataire de réclamer sa — en pleine propriété en présence d'une libéralité d'usufruit, j., 968.

Constitution de —. — V. *Actionnaire.*

Résidence.

- déterminée imposée par un legs au légataire, b., 114.
- Absence de — connue. — V. *Signification.*

Résiliation.

Nature de l'action en — d'une vente immobilière et compétence des tribunaux mixtes, b., 643.

Une prime d'assurance peut continuer à courir après —
— V. *Assurance*.

V. *Bail, Contrat de travail*.

Résolution.

— de la vente. — V. *Fonds de commerce*.

Comment le contractant peut arrêter une demande en — pour inexécution en exécutant le contrat au cours du procès, j., 681.

Une demande en — n'est pas paralysée par une promesse d'exécution. — V. *Exécution*.

V. *Demande*.

Responsabilité.

— civile, b., 106.

— de la femme venderesse d'un fonds de commerce qui épouse un concurrent. — V. *Fonds de commerce*.

— de l'organisateur d'une course. — V. ce mot.

— des actes illicites commis par des afficheurs, j., 134.

— du bailleur pour fait de l'immeuble loué. — V. *Immeuble*.

— du capitaine. — V. *Connaissance*.

— du donneur d'aval. — V. ce mot.

— du fait des choses et faute de la victime. — V. ce mot.

— du fait des choses non dangereuses, j., 668.

— du locataire pour vol commis dans les lieux loués. — V. *Locataire*.

— du maître. — V. *Entrepreneur*.

— du mandant. — V. *Mandat*.

— d'un propriétaire pour non-amélioration d'une construction. — V. ce mot.

— du preneur. — V. *Bail*.

— du propriétaire. — V. *Immeuble, Propriété*.

— du propriétaire d'une chose confiée à un co-contractant causant un dommage à celui-ci. — V. *Contrat*.

— du recéleur. — V. *Recel*.

— en cas de courses d'automobiles. — V. ce mot.

— en cas de transport bénévole. — V. *Transport*.

— entre voisins pour accumulation de matériaux sur un sol instable, b., 639.

— plurale en matière d'actes illicites à l'exception du recours de l'assureur d'après le Code fédéral des obligations, b., 392.

— pour accident survenu dans l'escalier. — V. *Propriétaire*.

— pour chute d'un arbre. — V. ce mot.

— pour ricochet. — V. *Tir*.
Action en —. — V. *Prescription*.

Application aux immeubles de la — du fait des choses, b., 639.

Choses pouvant être qualifiées dangereuses au point de vue de la — du gardien, b., 638.

Clause de non- —. — V. *Faute*.

Clause de non- — et enrichissement sans cause, j., 150.

Clause de non- — dans le con-

- trat de transport. — V. *Transport*.
- Clause d'exonération du fait des *préposés*. — V. ce mot.
- Collisions entre véhicules et la — civile, b., 393.
- Etendue de la — du fait des choses, b., 639.
- Demandes formées en première instance sur l'article 1382 du Code civil et en appel sur l'article 1384 du Code civil, b., 876.
- Effet d'un acquittement sur une demande en indemnité fondée sur l'article 1382, j., 437.
- Effet d'une décision pénale d'acquittement quant à la responsabilité du fait des choses, j., 670.
- Faute d'imprudence. — V. *Faute*.
- Interdiction à l'assuré de reconnaître sa —. — V. *Assurance*.
- Non- — pour engagement d'un ouvrier condamné, j., 664.
- Notion d'*instituteur*. — V. ce mot.
- Société à — limitée. — V. *Société à responsabilité limitée*.
- Théorie de la — en droit pénal et en droit civil, b. 639.
- V. *Accident, Accident du travail, Acquittement, Ascenseur, Automobile, Banque, Bâtiment, Chemin de fer, Commettant, Contrat, Électricité, Employé, Enseignement, Explosion, Hôtelier, Incendie, Locataire, Propriétaire*.
- Restitution.**
- V. *Prêt*.
- Rétention.**
- Droit de — sur le prix de travaux en cas de malfaçons j., Canada, 1020.
- Retour.**
- Exercice du retrait successoral par le bénéficiaire d'un droit de —. — V. *Retrait*.
- Rétractation.**
- V. *Renonciation*.
- Retrait.**
- d'indivision. — V. *Communauté conjugale*.
- successoral. — V. *Communauté conjugale*.
- successoral et son application au droit de retour de la loi de 1904 b., 640.
- Condition d'existence du — successoral, b., 640.
- Exercice du — successoral par le bénéficiaire d'un droit de retour sur les biens d'une congrégation dissoute, j. 186.
- Retraite.**
- des ouvriers mineurs. — V. *Mineur*.
- Mise à la — anticipée d'un agent blessé par la faute d'un tiers. — V. *Administration*.
- Réunion.**
- Délai d'assignation pour un

défendeur habitant la —, j., 473.

V. *Aliéné, Colonie.*

Revendication.

— des meubles au cas d'abus de confiance, j., 451.

De la possibilité d'agir en — contre le possesseur invoquant l'article 2279 du Code civil, j., 174.

De l'exercice de l'action en — par le créancier gagiste et l'impossibilité de revendiquer pour la victime d'une escroquerie, j., 950.

Revenu.

Paiement de l'impôt sur le —.
— V. *Hypothèque.*

Quand la chose vendue doit-elle être considérée comme produisant des —, j., 925.

Révision.

— des prix des baux à loyer.
— V. *Bail.*

Révocation.

— conditionnelle d'un *congé.*
— V. ce mot.

L'exercice de l'action en divorce par le donateur décédé contre le donataire interrompt au profit des héritiers la prescription de l'action en — pour ingratitude, j., 189.

Ricochet.

V. *Tir.*

Risque.

Acceptation partielle des —.
— V. *Transport.*

Diminution du —. — V. *Assurance.*

Riverain.

— d'un chemin d'exploitation.
V. *Servitude.*

Romantisme.

V. *Droit.*

Rouble.

Dette contractée en —. — V. *Monnaie.*

Roumanie.

b., 644.

Rupture.

— du *contrat de travail.* — V. ce mot.

Brusque — d'un contrat. — V. *Violence.*

Russie.

Droit civil dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, b., 120.

Etude sur le droit international privé soviétique, b., 119.

V. *Nationalisation.*

Saisie.

— des biens communs. — V. *Femme.*

— et *surenchère.* — V. ce mot.

— immobilière d'une maison et du terrain sur lequel elle a été construite par le locataire, j., 486.

Droit du tiers saisi de consigner de sa propre autorité, b., 119.

- Fourniture d'— — V. *Privilège*.
V. *Hypothèque*.
- Allemagne.**
V. *Société à responsabilité limitée*.
- Allocation.**
Relèvement du taux des — temporaires, l., 539.
- Alsace-Lorraine.**
Adaptation des sociétés d' — à la législation française, l., 237, 517.
Assistance judiciaire en —, l., 257.
Assurance-accidents en —, l., 794.
Assurances sociales en, — l., 255, 540.
Autorité de la chose jugée en —, b., 639.
Cautionnement des salariés en —, l., 535.
Compétence des chambres commerciales des tribunaux de première instance d'—, b., 118, 885.
Compétence des tribunaux cantonaux, b., 642.
Décisions rendues par les tribunaux d'— à exécuter dans le reste de la France, b., 643.
Droit de rétention des pièces confiées à un avocat d'—, b., 119.
Droits de mutation à titre onéreux en —, l., 508.
Enquêtes en divorce et en séparation de corps en —, b., 634.
- Introduction des règles procédurales françaises en —, l., 795.
Organisation de l'artisanat en —, l., 242.
Sociétés coopératives de consommation en —, l., 517.
Tentative de conciliation en —, l., 545.
- Alliance.**
Empêchement à mariage fondé sur l'— — V. *Mariage*.
- Amnistie.**
Dissimulation du prix d'un immeuble et — — V. *Prix*.
- Angleterre.**
Dictionnaire juridique anglais-français et français-anglais, b., 117.
La *common law* d'—, b., 116.
La notion de *trespass* en droit anglais, b., 116.
L'autonomie syndicale et ses limites devant les cours anglaises, b., 398.
Le système juridique de l'—, b., 381.
V. *Association, Mortgage, Titre nominatif*.
- Animal.**
Caractère exclusif de la garde d'un —, j., 422.
Fourniture alimentaire à des — — V. *Privilège*.
Transport d'— par *chemin de fer*. — V. cette expression.
- Appel.**
— contre un jugement signifié sans réserve. — V. *Acquiescement*.

est contredit par la possession d'état. — V. *Filiation légitime*.

— pour erreur. — V. *Hypothèque*.

Reddition.

— de comptes. — V. *Partage*.

Référé.

Compétence des juges des — commerciaux pour les transports de colis postaux, b., 885.

Réforme.

— constitutionnelle, l., Italie, 800.

— judiciaire. — V. *Avoué, Organisation judiciaire*.

— monétaire, l., 763.

— sociale, l., Italie, 805.

Régime.

— fiscal. — V. *Titre nominatif*.

Régime dotal.

Aliénabilité de la dot pour cause d'aliments, logement des époux, autorisation judiciaire, b., 635.

Caractère dotal de la plus-value due aux impenses du mari, insaisissabilité de la portion nécessaire à l'entretien du ménage, b., 635.

Régime matrimonial.

— des divorcés remariés. — V. *Divorce*.

— d'un Français marié en

1882, devenu Allemand, puis ayant changé son contrat de mariage en 1921, b., 884.

Notion d'avantage matrimonial, b., 634.

Registre du commerce.

V. *Afrique, Colonie*.

Règlement.

— d'hôtel. — V. ce mot.

— par différence ou par quantité. — V. *Avarie commune*.

Faculté pour le pouvoir exécutif de prendre des — juridiques, l., Italie, 801.

Réintégrande.

Conditions d'ouverture de la —, j., 951.

Dispense pour le demandeur en — de réunir les caractères de la possession nécessaires pour autoriser l'action en complainte, j., 993.

Exercice de l'action en — par le détenteur non possesseur, par le locataire ou fermier ayant une détention paisible, publique et actuelle, en cas de dépossession violente, j., 975.

Exercice de la — par le fermier contre son propriétaire, j., 452.

Réintégration.

— dans la nationalité française de deux époux séparés de corps par consentement mutuel. — V. *Divorce*.

V. *Nationalité*.

Servitude.

- de passage au profit des riverains d'un chemin d'exploitation et protection possessoire, j., 952.
- d'utilité publique. — V. *Afrique*.
- légale d'intérêt militaire, l., 770.
- Acquisition des — par titre, j., 178.
- Des obligations actives et passives imposées au propriétaire du fonds dominant au nom du principe de la fixité des —, j., 453.
- Droit de — en cas d'enclave sur le domaine public et spécialement sur le chemin de halage d'un canal, b., 639.
- Droit de passage par câble aérien, l., 230, 509.
- Extinction des — par impossibilité d'en user, j., 179.
- Impossibilité d'aggraver les —, j., 177.
- Impossibilité pour le propriétaire du fonds servant de modifier l'état des lieux, j., 178.
- Protection possessoire du droit de passer sur le fonds d'autrui, j., 454.
- Quand peut-on réclamer une — de passage en cas d'enclave?, j., 951.

Signature.

V. *Testament*.

Signification.

- au débiteur. — V. *Gage*.
- faites au parquet avec indi-

cation de défaut de domicile et résidence connus pour le destinataire, j., 996.

- sans réserve d'un jugement. — V. *Acquiescement*.

Silence.

- valant modification à un contrat, j., *Egypte*, 208.

Sinistre.

Assurance après le —. — V. *Assurance*.

Socialisme.

- Le — juridique d'Emmanuel Lévy, b., 643.

Société.

- concessionnaire de terrains ruraux. — V. *Indochine*.
- coopérative de consommation. — V. *Alsace-Lorraine*.
- délivrant des actions sur le vu d'un faux certificat provisoire, j., *Egypte*, 207.
- des auteurs et compositeurs de musique. — V. *Propriété artistique*.
- de patronage. — V. *Instituteur*.
- de —, b., 639.
- émettant des obligations dans divers pays. — V. *Emission*.
- entre époux. — V. ce mot.
- par actions. — V. *Indochine, Monnaie*.
- pour exploiter un remède secret. — V. *Remède*.
- sportives et courses d'automobiles. — V. ce mot.

Afrique.

- Domaine public et servitudes
d'utilité publique en — occi-
dentale française, l., 1041.
Emigration et circulation des
indigènes de l'— occiden-
tale française, l., 502.
Registre du commerce en —
équatoriale française, l., 519.

Age.

- d'admission des enfants
dans le commerce. — V. *En-
fant*.

Agence.

- suffisamment importante.
— V. *Société*.

Agent.

- blessé par la faute d'un
tiers. — V. *Administra-
tion*.
— d'*assurances*. — V. ce mot.
Statut des — d'affaires, l., 780.

Agent diplomatique.

- Renonciation à l'immunité pro-
cédurale des —. — V. *Im-
munité*.

Agrandissement.

- du commerce d'un descen-
dant. — V. *Propriété com-
merciale*.
V. *Propriété commerciale*.

Agréé.

- Droits des —, j., 476.

Agriculture.

- Caisses de crédit agricole,
l., 775, 1043.
Locaux où se détaillent des

produits agricoles. — V. *Pro-
priété commerciale*.

Logement des salariés dans
les exploitations agricoles,
l., 1056.

Warrants agricoles, l., 1042.

V. *Crédit, Prévoyance, Sa-
laire*.

Algérie.

Cumul des offices des greffiers
de justice de paix et d'huis-
sier en —, l., 797.

Immigration des travailleurs
indigènes algériens, l., 534.

Exécution des jugements en
—, l., 545.

Mines de sodium et de potas-
sium en —, l., 1042.

Organisation judiciaire en —,
l., 544.

Permis d'exploitation des mines
en —, l., 772.

Régime de la propriété fon-
cière en —, l., 770.

Régime fiscal des valeurs mo-
bilières en —, l., 779.

Statut des indigènes algériens,
l., 502.

Statut des interprètes judi-
ciaires en —, l., 1061.

Aliéné.

— faisant son *testament*. —
V. ce mot.

— Régime des — à la Réu-
nion, l., 226.

Aliments.

Aliénabilité de la dot pour
cause d'—. — V. *Régime
dotal*.

De la règle que les — n'arré-
ragent point, j., 888.

- Action à vote privilégié. —
V. *Action*.
- Actions et parts nominatives
de — appartenant à des
époux mariés sous le régime
de la communauté, b., 638.
- Adaptation des — d'Alsace-
Lorraine à la législation
française. — V. *Alsace-
Lorraine*.
- Apport en — et lésion, j.,
939.
- Clauses concernant les exclu-
sions d'associé, b., 637.
- Commandite apportée par le
mari à une —. — V. *Com-
mandite*.
- Comparaison de la — de fait
et de la — en participation,
b., 112.
- Compétence du tribunal du
lieu où la — a une agence
suffisamment importante, j.,
978.
- Conditions dans lesquelles
l'Etat, les départements, les
communes et les établisse-
ments publics peuvent jouer
le rôle d'actionnaires, de
fondateurs, d'administra-
teurs dans les — anonymes,
b., 110.
- Exclusions de certains porteurs
d'actions des assemblées de
la —. — V. *Action*.
- Exclusion d'un associé, b.,
637.
- Exclusion d'un associé dans
une — à capital variable,
j., 939.
- Force probante de la feuille
de *présence*. — V. ce mot.
- Fusion de —, l., 516.
- Jetons de *présence*. — V. ce
mot.
- Juridictions mixtes d'Egypte
vis-à-vis d'une — ayant son
siège social à l'étranger et
son siège administratif en
Egypte, b., 877.
- L'apport du droit au bail à
une — n'est pas une cession,
j., 939.
- Les — anonymes dans la Ré-
publique Argentine, b., 883.
- Liquidation des — de fait, b.,
394.
- Mise à la disposition des ac-
tionnaires des résolutions
proposées à l'assemblée gé-
nérale extraordinaire, l.,
516.
- Modifications à apporter à la
loi sur les — à responsabi-
lité limitée, b., 111.
- Nationalité des —, b., 106,
642.
- Nouveau régime fiscal des fu-
sions de —, b., 877.
- Obligations de — à souscrire.
— V. *Banque*.
- Pouvoirs de l'assemblée ordi-
naire des *actionnaires*. —
V. ce mot.
- Pouvoirs des liquidateurs de —
de fait, j., 940.
- Pouvoirs en France du gérant
d'une — étrangère, b., 402.
- Preuve de la — entre concu-
bins, j., 169.
- Révocation d'un administra-
teur directeur technique, b.,
877.
- Reprise facultative du fonds
par l'associé survivant sur
la base du dernier inven-
taire et la rescision pour lé-
sion, b., 106.
- Simplification des statuts usuels
des — anonymes, b., 989.

Saisie-arrêt.

— de marchandises en cours de route par les créanciers du destinataire, j., 168.

Validité de la — ayant une cause alimentaire effectuée sur une pension d'invalidité de la loi du 31 mars 1919, j., 977.

Saisie-brandon.

l., 545.

Saisie-exécution.

— et saisie-brandon, l., 545.

Saisie-gagerie.

V. *Loyer*.

Salaires.

— en matière de tissage et de bobinage, l., 536, 788.

— minimum, l., 790.

— minimum des ouvriers travaillant à domicile dans l'industrie du vêtement, l., 525.

— protégé. — V. *Accident du travail*.

Taux du — maximum, l., 255.

Taux des — dans les exploitations agricoles, l., 255.

Salarié.

Logement des —. — V. *Agriculture*.

Sapeur-pompier.

V. *Accident du travail*.

Sciences.

Caisse nationale des —. — V. *Caisse*.

Secours mutuels.

Sociétés de —, l., 234.

Sécurité.

V. *Mine*.

Séparation.

Conversion en divorce de la — par consentement mutuel. — V. *Divorce*.

Séparation de biens.

—, dépenses du ménage, toilette de luxe commandée par la femme, dette personnelle, b., 635.

Preuve de ses reprises par la femme. — V. *Faillite*.

Séparation de corps.

Délai de la conversion de — en *divorce*. — V. ce mot.

Divorce et —, b., 387.

Effets juridiques de la —, l., Belgique, 815 et s.

Mention du jugement de — dans le jugement de *divorce*. — V. ce mot.

Procédure de —, j., 204.

V. *Alsace-Lorraine, Divorce*.

Sépulture.

Affectation anticipée d'une — de famille, j., 448.

Transmission des — de famille, j., 718, 964.

Service.

Blessure en accomplissant son —. — V. *Fonctionnaire*.

Pseudonyme.

V. *Assurance, Propriété littéraire.*

Publication.

Sanction du défaut de — en France. — V. *Mariage.*

Publicité.

Emplacements loués pour la —. — V. *Propriété commerciale.*

V. *Commerce.*

Purge.

— des hypothèques légales, l., 231.

— prolongation du délai donné aux créanciers en cas de —. — V. *Hypothèque.*

Quai.

Privilege des droits de — sur le navire, b., 119.

Qualité.

Nullité des — entraînant nullité de la décision, j., 995.

Quotité.

Règlement par différence ou par —. — V. *Avarie.*

Racine.

V. *Fonds.*

Radiation.

— des inscriptions. — V. *Hypothèque.*

Rang.

Créancier hypothécaire égal en rang. — V. *Subrogation.*

Réalisation.

V. *Gage.*

Recel.

— successoral par voie de donation déguisée sous forme de vente, j., 461.

Responsabilité de celui qui recèle une partie des objets volés, j., 661.

Réception.

Preuve de la — de l'acceptation. — V. *Correspondance.*

Recherche.

— de la *paternité.* — V. ce mot.

Reconnaissance.

V. *Dette, Enfant adultérin.*

Recours.

— de l'assureur. — V. *Responsabilité.*

— de l'Etat. — V. *Militaire.*

Recouvrement.

— de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. — V. *Trésor.*

— de l'impôt sur le chiffre d'affaires. — V. *Trésor.*

Rectification.

— de l'acte de naissance au cas où l'acte de naissance

Sens du mot « bail » écrit dans la loi du 30 juin 1926, j., 165, 699.

Situation du locataire commerçant en face d'une offre d'un autre locataire, j., 442, 698.

Subrogation réelle de l'indemnité d'éviction à la partie de la valeur du fonds détruite par le déplacement, b., 394.

Traité théorique et pratique de la —, b., 108.

Propriété culturale.

l., 228, 505.

Propriété industrielle.

Protection des numéros et signes servant à identifier les marchandises, l., 780.

Régime international de la —, l., 523.

Propriété intellectuelle.

Protection jurisprudentielle des droits patrimoniaux intellectuels en Egypte, b., 643.

Propriété littéraire.

La — et les impôts de mutation par décès dans la succession *ab intestat*, b., 879.

Sort d'un pseudonyme appartenant à deux collaborateurs en cas de décès de l'un d'eux, b., 872.

V. *Auteur, Reproduction.*

Prorogation.

— tacite d'un *compte courant*.
— V. ce mot.

Prospectus.

Importance des — pour fixer les droits d'un *obligataire*.
— V. ce mot.

Protégé.

Situation des « — français », l., 254, 539.

Protêt.

Date des —, b., 876.
V. *Effet de commerce.*

Provision.

— accordée pendant l'instance en *divorce*. — V. ce mot.
Transfert de la — du *chèque*.
— V. ce mot.

Provocation.

Excuse de —. — V. *Divorce.*

Prud'hommes.

Compétence des — pour les procès à l'occasion de louage de services, b., 885.

Compétence respective des tribunaux civils et des conseils de —, j., 488.

Obligation pour la femme qui veut plaider devant les — de se faire autoriser. — V. *Femme.*

Procédure devant les — : représentation par un avocat dispensé de *procuration*; dispense non applicable à la procédure en cassation, j., 201.

Sanction de non-préliminaire de conciliation devant les —, b., 885.

- Traité général théorique et pratique des — civiles et commerciales, b., 110.
 V. *Alsace-Lorraine, Commandite, Fondateur, Obligataire, Obligation, Secours mutuel, Surenchère, Titre.*
- Société à responsabilité limitée.**
 — en droit allemand, b., 637.
 — en *Indo-Chine*. — V. ce mot.
 Sanction des formalités constitutives, b., 112.
 Causes de dissolution des —, b., 394.
 Effet des actes du gérant d'une — en cas d'excès de pouvoir, j., 703.
 Faillite des —, b., 394.
 Modifications à apporter à la loi sur les —, b., 395.
 V. *Colonie.*
- Soie.**
 Droit corporatif international de la vente des —, b., 389.
- Solidarité.**
 — du tiers complice de la violation d'un contrat et du contractant. — V. *Contrat.*
 — entre automobilistes. — V. *Automobile.*
 — entre codébiteurs condamnés à des dommages-intérêts pour inexécution de leurs obligations contractuelles, j., Canada, 1022.
- Sommation.**
 — de payer ne faisant pas courir les intérêts. — V. *Créancier.*
- Source.**
 Droit du propriétaire de capter les eaux de — jaillissant sur son propre fonds, j., 709.
- Sous-location.**
 — du droit de *chasse*. — V. ce mot.
 V. *Fonds de commerce, Propriété commerciale.*
- Souvenir.**
 — de *famille*. — V. ce mot.
- Statut.**
 De la détermination des individus dont le — juridique est influencé par les traités de droit privé, b., 117.
- Stabilisation.**
 — du franc. — V. *Monnaie.*
- Standard.**
 — juridique, b., 103.
- Statut.**
 V. *Société.*
- Stipulation pour autrui.**
 Validité de la transaction entre un débiteur et le bénéficiaire apparent d'une —, j., 144.
- Stupéfiant.**
 Contrôle du commerce des —, l., 1052.
- Subrogation.**
 — réelle de l'indemnité d'éviction à la partie de la valeur

Procédure.

Observations sur la — civile, b., 119, 643.

V. *Alsace-Lorraine, Divorce, Séparation de corps.*

Procuration.

Représentation des parties par un avocat dispensé de —. — V. *Prud'hommes.*

Produit.

Concessionnaires d'un même — pour divers pays. — V. *Concessionnaire.*

Promesse.

— de vente. — V. *Bail, Immeuble, Lésion, Mari, Vente.*

Propriétaire.

— du fonds auquel aboutit un chemin d'exploitation. — V. *Usage.*

Droits de capter les eaux de source jaillissant sur son propre fonds. — V. *Source.*

Droit du — sur les brindilles et racines venant du fonds voisin et envahissant le sien. — V. *Fonds.*

Effet à l'égard du — de l'assurance flottante conclue par le dépositaire. — V. *Assurance.*

Responsabilité du —. V. *Propriété.*

Responsabilité du — d'un bâtiment. — V. ce mot.

Responsabilité du — envers ceux qui pénètrent dans son immeuble. — V. *Immeuble.*

Responsabilité du — pour non

amélioration d'une construction. — V. ce mot.

Responsabilité du — vis-à-vis du locataire pour accident survenu dans l'escalier, j., 693.

Responsabilité du — vis-à-vis des personnes qui pénètrent chez lui, j., 132.

V. *Réintégrande.*

Propriété.

— foncière en *Algérie.* — V. ce mot.

Accès des étrangers à la — foncière dans les pays sous mandat français du Proche-Orient, b., 643.

Atteintes à la —. — V. *Mine.*

Licitations de la pleine —. — V. *Licitations.*

Limitation du droit de — résultant du voisinage. — V. ce mot.

Nouveau régime légal du certificat de —, b., 395.

Protection de la — immobilière des étrangers, b., 878.

Responsabilité du propriétaire dans l'exercice de son droit de —, j., 173.

V. *Lotissement.*

Propriété artistique.

Action en justice de la société des auteurs et compositeurs de musique pour ses adhérents, b., 885.

Conséquence de la cession de la — par un seul collaborateur, j., 136.

Droit de l'inventeur sur une œuvre d'art abandonnée, b., 642.

Faute d'un — blessant un agent. — V. *Administration*.

V. *Saisie*.

Timbrage.

V. *Effet de commerce*.

Timbre.

Clause apposée par un —. — V. *Contrat*.

Tir.

Responsabilité pour ricochet dans un —, j., 901.

Tireur.

Avis du —. — V. *Chèque*.

Tissage.

V. *Salaires*.

Titre.

Acquisition des servitudes par —. — V. *Servitude*.

Cession d'un — de noblesse. — V. ce mot.

Circulation des — des sociétés nulles ou en formation, b., 107.

Importance du — pour fixer les droits d'un *obligataire*. — V. ce mot.

Placement de —. — V. *Banque*.

Titre au porteur.

De la dépossession comme condition de l'opposition instituée par la loi du 15 juin

1872 concernant la perte des —, j., 176.

V. *Importation*.

Titre nominatif.

Le régime des — d'après la loi du 26 mars 1927 et les décrets des 9 mai et 11 juin 1928, b., 871.

Les — en Angleterre, b., 878.

Régime des — prévu par la loi du 26 mars 1927, l., 777.

Régime fiscal des — étrangers abonnés, l., 237, 778.

Transfert et mutation des —, b., 111.

Tolérance.

Maison de —. — V. *Immeuble*.

Tontine.

Entreprise tontinière et pacte sur succession future, j., 458.

Toulouse.

Recueil de l'Académie de législation de —, b., 108.

Tramway.

V. *Matériel*.

Transaction.

— entre le débiteur et le bénéficiaire apparent d'une *stipulation pour autrui*. — V. cette expression.

Transcription.

— du jugement relatif à un enfant abandonné. — V. *Enfant*.

Présomption.

— légales. — V. *Comourants*.

Prêt.

Dans le — de consommation, y a-t-il toujours restitution en identique? j., 703.

V. *Habitation à bon marché, Monnaie*.

Préteur.

Hypothèque consentie à un — de bonne foi. — V. *Trésor*.

Prêtre.

V. *Mariage*.

Preuve

— de la société entre concubins. — V. *Société*.

— des contrats. — V. *Correspondance*.

— testimoniale, l., 506.

Mode de — admis devant les juridictions disciplinaires contre un acte authentique, j., 921.

V. *Assurance, Interligne, Lettre missive*.

Prévoyance.

— agricole, l., 512, 775.

Prime.

— d'*assurance*. — V. ce mot.

— d'*émission*. — V. ce mot.

— promises à un employé congédié ensuite. — V. *Contrat de travail*.

Paiement de la — d'*assurance*.

— V. ce mot.

Prise.

V. *Syndicat*.

Privilège.

— des architectes et entrepreneurs, indivisibilité, renouvellement décennal, b., 878.

— pour fourniture alimentaire à des animaux, b., 878.

— pour l'impôt sur le chiffre d'affaires, b., 878.

— sur le navire. — V. *Quai*.

Absence de — pour frais de douane, j., *Egypte*, 217.

Conflit entre — général et — spécial sur un immeuble, b., 878.

Les dépenses de réparation et de révision d'une automobile sont-elles privilégiées comme frais de conservation? j., 954.

Personnes protégées par le — de l'article 549 du Code de commerce; point de départ, nature et montant des créances garanties, j., 952.

Suppression du — du bailleur, l., 1044.

Prix.

— imposés, b., 876.

Conséquences de la dissimulation du — d'un immeuble en cas d'amnistie, b., 876.

Le — de vente contient-il le *courtage*? — V. ce mot.

Répétition du — payé. — V. *Action paulienne*.

V. *Bail, Trésor*.

Mise en — du créancier. —
V. Gage.
 Possesseur invoquant l'article 2279 du Code civil. —
V. Revendication.

Pourboire.

Nature juridique du —, l.,
 1053.

Pourparlers.

Distinction avec —
V. ce mot.

Pourvoi.

V. Cassation.

Pouvoir.

*V. Société à responsabilité
 limitée.*

Préférence.

Effet d'un pacte de préférence
 au cas de décès du promet-
 tant, j., 675.

Préjudice.

— de chômage. — *V. Abor-
 dage.*
 — moral, peine privée, b.,
 639.

Préliminaire.

— de conciliation. — *V.*
Prud'hommes.

Préposé.

— à titre gratuit, j., 900.
 Clause d'exonération du fait
 des —, b., 119.

Détermination de la personne
 de qui une autre est le —,
 b., 393.

Notion de —. — *V. Automo-
 bile.*

V. Commettant.

Prescription.

— annale. — *V. Fret.*

— applicable aux prestations
 périodiques et variables,
 j., 918.

— de l'action en révocation
 des donations pour ingrati-
 tude. — *V. Révocation.*

— d'un chemin rural. —
V. Commune.

— respectivement applicable
 à une action en dommages-
 intérêts fondée sur l'ar-
 ticle 1382 du Code civil et
 sur une autre action fondée
 sur l'article 1384, alin. 1, du
 Code civil, j., 990.

Offre sur le cours de la —. —
V. Offre.

Point de départ de la — de
 l'article 108 du Code de
 commerce si un colis est
 perdu, puis retrouvé, j.,
 919.

Reconnaissance de dette et
 courtes —. — *V. Dette.*

Présence.

Force probante de la feuille
 de —, b., 112.

Jetons de — dans les assem-
 blées générales, b., 112.

Présentation.

— tardive d'un *chèque*. — *V.*
ce mot.

- Père.**
 — divorcé administrateur
 légal des biens de ses
 enfants, b., 388.
 Action intentée par un fils à
 raison de soins donnés à
 son —, j., Canada, 1023.
 Obligation alimentaire. —
 V. *Enfant adultérin.*
- Péremption.**
 V. *Interlocutoire.*
- Perles.**
 — fines et — japonaises. —
 V. *Erreur.*
- Permis.**
 — d'exploitation. — V. *Mine*
- Personnalité.**
 V. *Communauté conjugale.*
- Personne.**
 V. *Transport.*
- Perte.**
 — des objets assurés. —
 V. *Assurance.*
 V. *Nationalité.*
- Pigeon.**
 — vivant dans une ville. —
 V. *Appropriation.*
- Pilotage.**
 Régime du — dans les eaux
 maritimes, l., 519.
- Placement.**
 — de titres. — V. *Banque.*
- des travailleurs, l., 245,
 533, 782.
 V. *Syndicat.*
- Placier.**
 V. *Congédiement.*
- Pologne.**
 Exposé sommaire des travaux
 législatifs de la Diète et du
 Sénat polonais, b., 397.
 Quelques dispositions géné-
 rales d'un projet de Code
 civil polonais, 551 et s.
- Pont.**
 Chargement sur le —. —
 V. *Connaissance.*
- Responsabilité des autorités
 d'un —, b., 119.
- Porte.**
 — cochère. — V. *Locataire.*
- Porteur.**
 — de parts de *fondateurs.* —
 V. ce mot.
- Porto.**
 V. *Origine.*
- Possession.**
 — d'état en contradiction avec
 l'acte de naissance. — V.
Filiation légitime.
 Envoi en — des successeurs
 irréguliers. — V. *Succe-
 sion.*

- lots par expert dans le — judiciaire, b., 397.
 Notion de — et reddition de comptes, j., Egypte, 218.
 Opposabilité aux tiers de l'effet déclaratif du —, j., 963.
 V. *Usufruit*.
- Partage d'ascendant.**
 — conjonctif, b., 396.
 Comment sauver de la nullité les —, b., 879.
- Partie.**
 Obligation de consigner imposée à la — civile, b., 643.
- Participation.**
 Société en —. — V. *Société*.
- Passage.**
 Droit de — par câble aérien. — V. *Servitude*.
 Protection possessoire du droit de —. — V. *Servitude*.
 V. *Servitude*.
- Passif.**
 V. *Assurance*.
- Paternité.**
 Action en recherche de — et décès de l'enfant. — V. ce mot.
 Concubinage notoire et action en recherche de —, j., 131.
 Conseils d'avortement constituant un aveu non équivoque de —, j., 413.
 Délai pour intenter l'action en recherche de —, j., 131.
 Point de départ et nature du délai de deux ans imparti par l'article 340, alin. 5, du Code civil pour l'exercice de l'action en recherche de —, j., 894.
 Preuve que l'on est dans les délais pour agir en recherche de —, b., 872.
- Patron.**
 Un — peut-il affecter un salarié à un autre établissement?, j., 167.
- Patronage.**
 Société de —. — V. *Instituteur*.
- Pays-Bas.**
 Le droit romano-hollandais de nos jours, b., 402.
- Peine.**
 — privée. — V. *Préjudice*.
- Pension.**
 — à titre d'avance pendant la liquidation de la communauté. — V. *Divorce*.
 — d'invalidité. — V. *Saisie-arrêt*.
- Pension alimentaire.**
 Hypothèque garantissant une —. — V. *Hypothèque*.
 Imputation de la provision alimentaire sur les reprises de communauté. — V. *Divorce*.
 V. *Divorce*.

Protection des appellations
d'—, b., 119.

Protection par la loi pénale
française des appellations
d'— étrangère, spécialement
Porto et Madère, b., 884.

Organisation judiciaire.

l., 794.
Réforme judiciaire, l., 255.
V. *Algérie, Nouvelle-Calédo-
nie.*

Ouvrier.

Délégué — à la *sécurité.* —
V. *Mine.*
Engagement d'un — con-
damné, j., 664.
V. *Cautionnement.*

Pacte.

— de *préférence.* — V. ce mot.
— sur succession future. —
V. *Tontine.*

Paiement.

— dans les primes d'*émission.*
— V. ce mot.
— de chèques faux. — V.
Chèque.
— de la prime d'*assurance.*
— V. ce mot.
— des effets de commerce. —
V. *Colonie.*
— des honoraires. — V. *Mé-
decin.*
— d'une retraite. — V. *Mon-
naie.*
— or. — V. *Monnaie.*
Clauses de — en denrées dans
les baux. — V. *Bail.*
L'acheteur peut-il refuser le
— s'il constate un défaut de
contenance?, j., *Egypte,*
214.

Lieu de — en cas de — par
chèque postal, j., 435.

Lieu de — et *monnaie.* — V.
ce mot.

Monnaie de —. — V. *Mon-
naie.*

Sanction de non- — de la pen-
sion alimentaire après *di-
vorce.* — V. ce mot.

Sens de la formule : « —
contre documents », j., 154.

V. *Chèque.*

Parent.

La notion de — dans le Code
civil, 849 et s.

Pari.

V. *Erreur.*

Parquet.

Significations faites au —. —
V. *Signification.*

Part.

— nominative appartenant à
des époux communs. — V.
Société.

Part.

— créances, b., 878.

Compétence en matière de —,
l., 513; b., 402.

Demande en — partiel, j.,
Canada, 496.

L'effet déclaratif du — n'est
pas d'ordre public, b., 640.

Les créanciers non opposants
sont sans droit à attaquer le
— qui n'est ni fictif ni en-
taché de préciput fraudu-
leux, b., 640.

Nécessité de la formation des

Traité théorique et pratique
des — en droit civil argen-
tin, b., 645.

V. *Monnaie*.

Obligation alimentaire.

Caractères juridiques de l'—,
b., 634.

V. *Enfant adultérin*.

Océanie.

Livres des commerçants opé-
rant en —, l., 1050.

Taux légal de l'intérêt dans
les établissements français
de l'—, l. 506.

Occupation.

Notion d'— bourgeoise. — V.
Bail.

Offre.

— excessive faite par un tiers.

— V. *Propriété commer-
ciale*.

— faite au dernier moment.

— V. *Propriété commerciale*.

Distinction de l'— et de l'en-
trée en pourparlers, j., 904.

Effet d'une — faite par le dé-
biteur et non acceptée sur
le cours de la prescription,
j., 685.

Œuvre.

— d'art abandonnée. — V.
Propriété artistique.

Officier ministériel.

V. *Indochine, Repos hebdoma-
daire*.

Officier public.

V. *Repos hebdomadaire*.

Opposition.

— en matière de perte de
titres au porteur. — V. cette
expression.

— sur le prix de vente d'un
fonds de commerce. — V.
cette expression.

Action en mainlevée d'une —
à mariage. — V. ce mot.

Formes de l'— en cas de défaut
faute de comparaître, j.,
987.

V. *Mariage*.

Option.

V. *Nationalité*.

Or.

Contrats en francs- —. — V.
Monnaie.

Responsabilité de la banque
pour obligations contractées
en francs-or. — V. *Banque*.

Stipulation de paiement. —
V. *Monnaie*.

Ordonnance.

Mention de l'— de non-con-
ciliation dans le jugement
de divorce. — V. ce mot.

Ordre.

V. *Bourse*.

Original.

Double. — V. *Acte de l'état
civil*.

Origine.

Appellations et indications d'—,
l., 520, 1048.

Droit de suite des artistes, l., 233.

Moment auquel une personne devient propriétaire de l'œuvre qu'elle a commandée, j., 144.

V. *Reproduction.*

Propriété commerciale.

— en cas d'acquisition d'un fonds de commerce et de prise à bail des locaux du cédant, j., 699.

— en cas de fonds exploité par un gérant, j., 697.

— et dépôt de marchandises, j., 698.

— et les emplacements loués pour la publicité, j., 161.

— et les étrangers, b., 877.

— et locaux où se détaillent des produits agricoles, j., 162.

— et reprise en vue de l'habitation, j., 164.

— et sous-location, j., 163, 438.

— et succursales, j., 933.

Absence de — en cas de travaux d'utilité publique, j., 165.

Baux à loyer commerciaux et industriels, b., 639.

Calcul du délai dans lequel le bail doit être renouvelé, j., 442.

Droit pour le président de tenir compte d'une offre faite au dernier moment, j., 700.

Expulsion d'un locataire d'un local commercial ayant droit à indemnité, b., 638.

Forme d'exercice du droit de

reprise des locaux commerciaux, j., 164.

La — et les emplacements dans les marchés, j., 441.

La volonté d'exercer le droit de reprise peut-elle être notifiée avant la demande de renouvellement?, j., 443.

Le locataire commerçant ne peut s'opposer à la reprise en faisant valoir que le bailleur veut vendre l'immeuble, j., 700.

Le locataire dont le bail est réduit dans sa durée peut bénéficier de la —, j., 934.

Locaux qui bénéficient de la —, j., 162.

Motifs légitimes de refus de renouvellement du bail commercial, j., 440.

Notion d'agrandissement des locaux commerciaux, j., 165, 440, 932.

Notion de locaux à usage professionnel, b., 394.

Renouvellement des baux à usage commercial et industriel, l., 243, 523, 781, 1050; b., 877.

Reprise d'un immeuble pour y établir un service au profit des ouvriers du propriétaire, j., 443.

Reprise d'un local commercial en cas de copropriété de l'immeuble, j., 933.

Reprise d'un local commercial en vue de loger des employés, j., 933.

Reprise d'un local commercial pour agrandir le local commercial d'un descendant, j., 932.

- La — vis-à-vis des droits de succession, b., 366.
- La loi sur la — et les sociétés, b., 365.
- Loi du 30 juin 1926, b., 163, 165.
- Protection de la — à propos d'un récent projet de loi français, b., Italie, 938, 939.
- Quand le propriétaire doit-il indemnité comme exerçant un commerce similaire, j., 995.
- Renouvellement des baux à usage commercial ou industriel, l., 1079.
- Traité théorique et pratique des baux commerciaux et industriels, b., 915.
- Y a-t-il — par cela seul qu'un local est le siège du commerce?, j., 994.
- V. *Fonds de commerce, Marque.*
- Propriété industrielle.**
Régime international de la —, l., 1076; b., 624.
- Propriété littéraire.**
Droit de l'Etat, l., 767.
V. *Auteur, Collaboration.*
- Prorogation.**
— des baux. — V. *Théâtre.*
- Prospectus.**
Divergences entre le — et le titre. — V. *Obligataire.*
- Protection.**
V. *Culture, Marque.*
- Protêt.**
Loi projet relative aux conditions dans lesquelles doivent être dressés les —, b., 620.
- Renvoi de la confection du lorsque l'échéance tombe un jour férié légal, l., 553.
- Prud'hommes.**
Compétence des conseils de — l., 297.
Tarif des émoluments des secrétaires des conseils de — l., 569.
Taux de compétence des conseils de —, l., 568.
V. *Appel.*
- Publication.**
Absence de —. — V. *Mariage.*
- Publicité.**
— de cession de *fonds de commerce.* — V. cette expression.
— des conventions matrimoniales. — V. *Commerçant.*
La — des droits personnels, b. Belgique, 376.
V. *Propriété commerciale.*
- Puissance.**
— publique. — V. *Responsabilité.*
- Puissance paternelle.**
— sur l'enfant naturel. — V. *Garde.*
Abus de la — par le père, j., 642.
- Pupilles de la nation.**
Loi créant une nouvelle catégorie de —, l., 535.
- Purge.**
Nature et portée de l'engagement résultant de l'offre faite en conformité avec l'arti-

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Chasse, Destinataire, Epave, Faillite, Garantie, Immeuble, Revendication, Titre.

Vice.

V. *Vente.*

Victime.

Action directe de la — contre l'assureur de l'auteur d'un accident, b., 365, 618.

Action en indemnité de l'enfant aultérin de la, — j., 645.

Concubins de la —. — V. *Concubinage.*

Déchéances opposables à la — exerçant l'action directe contre l'assureur, j., 649.

Effet des déchéances encourues par l'assuré à l'égard de la — exerçant son action contre l'assureur, j., 443.

Etendue de la responsabilité au cas où la — était prédisposée à subir un dommage, j., 428.

Présomption de faute contre celui qui transporte la —. — V. *Automobile.*

Viduité.

Délai de —, b., 753.

Vie.

Assurance- —. — V. *Assurance.*

Ville.

Aménagement, extension, embellissement des — et des lotissements, b., 166.

Violence.

—, menaces et craintes en droit privé, b., Italie, 935.

Conditions pour qu'il y ait — élisive du consentement, b., Belgique, 390.

Voisin.

Responsabilité entre — pour trouble temporaire, j., Egypte, 258.

V. *Incendie.*

Voisinage.

Obligations de —. — V. *Maison.*

Volonté.

Autonomie de la — en droit international privé, b., 919.

Concours de — de législation nationale et de législations juridiques, b., Italie, 935.

La — et le jugement, 353.

Le rôle de la — du médecin et du patient quant au traitement médical et à l'intervention chirurgicale, b., 371.

Silence et —. — V. *Consentement.*

Vol.

— de meuble du domaine public. — V. *Domaine.*

V. *Possession.*

Vote.

Actions à — multiple, —. V. *Action.*

L'actionnaire peut-il céder son son droit de —?, b., 165.

Voyageur.

V. *Chemin de fer, Commerce.*

Vue.

— établie par un propriétaire contrairement à la loi. — V. *Propriétaire.*

Wagon.

— réservoir. — V. *Chemin de fer.*

Warrant.

— agricole, l., 767.

Yugoslavie.

Unification des droits en —. V. *Droit.*

Valeur mobilière.

- Régime fiscal des —, l., 288.
- Sociétés de gestion de — étrangères, b., 617.
- V. *Endossement*.

Vendeur.

- se portant adjudicataire. — V. *Adjudication*.
- V. *Fonds de commerce, Privilège*.

Vente.

- b., Italie, 937.
- à crédit. — V. *Valeur*.
- *caf* et connaissance reçu pour embarquement, b., 626.
- *cif*, b., Italie, 937.
- consécutive à une option d'achat. — V. *Lésion*.
- de fonds de commerce. — V. *Compétence, Fonds de commerce*.
- d'immeubles à des étrangers. — V. *Immeuble*.
- d'une chose indivise. — V. *Copropriété*.
- en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.
- spéculative. — V. *Rescision*.
- Conversion en — volontaire. — V. *Saisie*.
- Droit de passage sur le terrain vendu. — V. *Passage*.
- Garantie pour bail de la chose vendue. — V. *Bail*.
- Inexécution de la — *caf* et clauses pénales, b., 174.
- Lésion dans les promesses unilatérales de —, 571 et s.
- Lésion dans une — contre une rente viagère. — V. *Rente viagère*.

- Les principes de la — *cif*, b., Belgique, 401.
- Le vendeur *caf* qui retient le connaissance-t-il un droit de gage?, j., 462.
- Moment où les risques passent à l'acheteur dans la — à l'essai, j., 460.
- Nullité de la — de la chose d'autrui à l'égard des parties au contrat et des tiers, b., 363.
- Pacte comissoire dans la — j., 462.
- Preuve du défaut de qualité la marchandise vendue, Egypte, 730.
- Promesse de —. — V. *Bail Copropriété, Promesse*.
- Promesse de — d'un droit indivis. — V. *Testament*.
- Refus de la marchandise arrivée à destination par l'acheteur pour non-conformité, b., Belgique, 401.
- Règles internationales de la — *caf*, b., 620.
- Rescision dans les cas de — simultanée d'un fonds de commerce et d'un droit des constructions, j., 667.
- Résolution de la —. — V. *Ferme*.
- Revenus de la chose vendue. — V. *Revenus*.
- Situation du créancier hypothécaire lorsque le débiteur en vendant l'immeuble stipule le paiement aux mains de son créancier, j., Egypte, b., 262.
- Vice rédhibitoire dans la — b., 620.
- V. *Adjudication, Animal*,

- Preuve du mandat par les —
— V. *Mandat*.
- Responsabilité du — complice
de la violation du contrat,
j., 979.
V. *Vente*.
- Tir.**
Responsabilité des accidents
de —, j., 969.
- Tiré.**
V. *Lettre de change*.
- Tireur.**
V. *Aval*.
- Titres.**
— accessoires. — V. *Report*.
— achetés à l'étranger par un
banquier. — V. *Banquier*.
— prescrits. — V. *Etat*.
Acquisition et transmission des
— nobiliaires, b., 158.
Confusion dans une vente en-
tre un — et une coupure de
ce —, j., 653.
Divergences entre le — et le
prospectus. — V. *Obliga-
taire*.
Foi est due au —, 353.
Juste —. — V. *Prescription*.
Principe que le porteur d'un
— négociable a un droit
déterminé par la seule teneur
du —, j., Egypte, 723.
Responsabilité du *banquier*. —
V. ce mot.
Revendication des — de rente
sur l'Etat perdus ou volés,
j., 1004.
- Titre au porteur.**
— perdus, volés ou détruits,
b., Belgique, 403
Faits de dépossession justifiant
l'emploi de la procédure de
la loi du 15 juin 1872 sur
les —, j., 684.
Loi du 24 juillet 1921 relative
à la dépossession des —, b.,
Belgique, 404, 405.
La loi du 10 avril 1923 et les
dividentes des — venant à
remboursement qui ne sont
pas réclamés, b., Belgique,
404.
- Titre de noblesse.**
V. *Armoiries, Nom*.
- Titre nominatif.**
l., 546 et s.
Cession des — par les modes
du droit civil, b., 366.
- Toulouse.**
Recueil de l'Académie de lé-
gislation de —, b., 156.
- Traité.**
avec la Italie. — V. ce mot.
V. *Maroc*.
- Traitement.**
V. *Saisis-arrêt*.
- Transaction.**
V. *Tuteur*.
- Transcription.**
— des jugements d'*adoption*.
— V. ce mot.
— du document reconnaissant de
l'article 634 du Code civil
italien, b., Italie, 947.
Défaut de —. — V. *Ayant
cause*.
La nouvelle loi sur la — et la
préemption, b., 174.
V. *Divorce*.

Témoia.

Audition anticipée d'un — pour cause d'urgence accordée par le juge des référés, j., 250.

V. *Preuve*.

Tennis.

Responsabilité du joueur de — et du propriétaire du court pour l'accident causé par une balle de —, j., 188; b., 619, 916.

Terme.

Aperçus nouveaux sur le — certain ou incertain en droit romain et moderne, b., 366.

Contrat à —. — V. *Prix*.

Effet de l'arrivée du — au point de vue des risques dans l'hypothèse de l'article 1657 du Code civil, j., 201.

Effets du — de grâce, j., 201.

Marché à —. — V. ce mot.

Terrain.

Mauvaise foi du constructeur sur le — d'autrui et exercice du droit de rétention, j., 485.

Testament.

Effet d'une promesse de vente d'un droit indivis faite par —, j., 988.

Garde et dépôt d'un — militaire, b., Belgique, 387.

Interprétation en matière de *fondation*. — V. ce mot.

Interprétation du — par des documents émanant du testateur, b., 919.

Légataire avouant la fausseté de la date du — qui l'institue, b., 919.

Possibilité de reconstituer un — détruit et de le rendre efficace, j., 240.

Preuve de l'insanité du testateur, j., 705.

Révocation des — par destruction volontaire, j., 1024.

Révocation des — par une simple manifestation de volonté, j., 1025.

Signature du — olographe, j., 707.

Signature du — olographe; distinction du — et du *projet* de —, j., 508.

Validité de la clause *si sine liberis cessaverit*, b., Italie, 950.

V. *Notaire*.

Texte.

— de la loi. — V. *Interprétation*.

Théâtre.

Locations de — et impossibilité de la prorogation, b., Italie, 941.

Droits du spectateur, lorsque l'artiste principal ne peut jouer, j., 202.

Tiers.

— détenteur qui veut purger. — V. *Purge*.

— responsable. — V. *Accident du travail*.

— se faisant passer pour le mandataire d'un particulier. — V. *Mandat*.

Effet de l'augmentation de tarifs à l'égard des —. — V. *Concession*.

Don manuel fait par l'intermédiaire d'un —. — V. *Don manuel*.

Tir.

Tiré.

V.

Tireur.

V.

Titres.

—

—

Ac

Co

—

Div

P

te

Foi

Jus

Prin

—

dét

du

Respo

V. c

Revend

sur l

j., 100

Titre au port

— perdus,

b., Belg

Faits de dé

Caractère de la renonciation à —, b., Italie, 949.
 Croquis de liquidation, b., Belgique, 386.
 Curateur aux — vacantes en Algérie, l., 544.
 Lieu de la renonciation à —, b., Italie, 949.
 Pacte sur — future, b., 919.
 Possibilité de faire nommer en référé un administrateur provisoire à une succession dont aucun des héritiers n'est présent, spécialement pour la poursuite d'un procès menacé de péremption, j., 232.
 Pouvoirs du séquestre nommé en référé à une —, j., 698.
 Régime fiscal des —, l., 285; en Algérie, l., 286.
 Impossibilité de confirmer un pacte sur — future, j., 1011.
 V. *Angleterre, Enfant naturel, Propriété commerciale, Rapport.*

Sujet.

— de droit. — V. ce mot.

Surenchère.

Formalités de la dénonciation de la — du sixième à l'avoué de l'adjudicataire, j., 243.

Surestaries.

V. *Force majeure.*

Surface.

Domage causé à la —. —
 V. *Mine.*

Survivant.

— de plusieurs acquéreurs. —
 V. *Acquisition.*
 V. *Epoux.*

Syndic.

Obligation du — de demander la reprise de l'instance interrompue par la *faillite*. —
 V. ce mot.
 Procès perdu par le — de faillite. — V. *Privilège.*

Syndicat.

— de secours de *grève*. — V. ce mot.

Droits de l'individu et du groupement en matière syndicale, b., 366.

Indemnités versées par le — en cas de *grève*. — V. ce mot.

La reddition de comptes dans les — financiers, b., 365.

Obligations résultant pour des — du fait de se fédérer, j., 982.

Révocation des administrateurs d'un — professionnel, b., 173.

Valeur d'un contrat avec un — en tant qu'offre individuelle aux ouvriers, j., Egypte, 721.

V. *Fonctionnaire, Souscription.*

Syrie.

V. *Nationalité.*

Tarif.

Augmentation de —. — V. *Concession.*

V. *Notaire, Prud'hommes.*

Tchécoslovaquie.

Théorie des obligations dans le projet du Code civil, 617.

Témoignage.

La critique du —, b., 369.

Séparation des patrimoines.

Novation avec l'héritier à la suite d'une —, b., 367.

Sépulture.

Libéralité portant sur des —, j., 699.

Séquestre.

V. *Succession*.

Service militaire.

V. *Nationalité*.

Servitude.

Validité de — de tour d'échelle, j., 1010.

— d'intérêt public sur les emplacements des jardins, b., Italie, 946.

- *non ædificandi*. — V. *Habitation à bon marché*.

Coexistence de plusieurs — de passage d'égale valeur sur un même fonds et à l'avantage d'un seul fonds, b., Italie, 946.

Droits du propriétaire du fonds servant en cas de — de passage, j., 1008.

Etablissement d'une — de passage, j. 491.

Impossibilité d'aggraver les —, j., 489.

Inapplicabilité de l'usucapion à la soi-disant — légale de passage, b., Italie, 947.

Notion d'enclave justifiant l'établissement d'une — de passage, j., 490.

Proposition de loi tendant à l'établissement d'un droit de passage par câble aérien, l., 542.

V. *Eviction*.

Signature.

V. *Faux, Testament*.

Signification.

— en mairie, l., 1091.

V. *Jugement*.

Silence.

— valant modification à une volonté antérieure contraire, j., Egypte, 261.

Responsabilité pour —, j., 422.

Simulation.

Effet de la — à l'égard des ayants cause des deux simulateurs, j., 446.

Sinistre.

Prime continuant à courir après le —. — V. *Assurance*.

Société.

— à responsabilité limitée, l., 287, 1072 ; b., 362, 612. — V. aussi *Maroc*.

— attribuant uniquement un fixe à un associé, j., Egypte, 263.

— civile d'obligataires, b., 366.

— coopératives, l., 1072.

— de commerce. — V. *Personnalité*.

— de gestion. — V. *Valeur mobilière*.

— d'électricité. — V. *Electricité, Responsabilité*.

— en nom collectif. — V. *Compte-courant*.

— en nom collectif ayant existé entre un fils et sa mère. — V. *Rapport*.

seigner l'assureur sur l'impossibilité d'effectuer le transport comme il avait été stipulé au contrat, j., 199.

Retranchement.

Action en —, b., 359.

Revendication.

— d'une automobile volée, achetée dans un garage, et actions récursoires auxquelles peut donner lieu cette —, j., 487.

— partielle de la chose vendue et ses effets, b., Italie, 938.

Action du propriétaire revendiquant un meuble qui lui a été volé et remboursant le prix d'achat pour se le faire rendre, j., 430.

Action en —. — V. *Propriété*.
Preuve en cas de — d'un meuble qui a fait l'objet d'une vente forcée, b., Belgique, 383.

V. *Faillite, Titre*.

Revenus.

Moment auquel la chose vendue doit être considérée comme produisant des —, j., 460.

V. *Libéralité, Obligation*.

Révision.

— des prix des baux à ferme.
— V. ce mot.

V. *Bail, Rente viagère*.

Révocation.

— des administrateurs d'un *syndicat*. — V. ce mot.

— des *libéralités*. — V. ce mot.

— des libéralités pour ingratitude. — V. *Divorce*.

— du *gérant*. — V. ce mot.

— d'une assurance sur la vie.

— V. *Epoux*.

V. *Erreur, Testament*.

Risque.

— professionnel et responsabilité en matière de *chèque*. —

V. ce mot.

— dans la *vente* à l'essai. —

V. *Vente*.

— professionnel. — V. *Agriculture*.

Transfert de la propriété et des —, b., 620.

V. *Terme*.

Rivière.

Propriété du lit des — non navigables ni flottables, b., Belgique, 383.

Rouble.

V. *Banque*.

Roumanie.

Lois roumaines de commercialisation, b., 625.

Route.

— en mauvais état. — V. *Cas fortuit*.

Ruine.

V. *Bâtiment*.

Rupture.

V. *Fiançailles*.

Russe.

Statut personnel des — en France, b., 372.

V. *Nationalité*.

Russie.

Code soviétique. — V. *Famille*.

Dénonciation par la France de

— des attractions foraines en cas d'*accident*. — V. ce mot.

— des directeurs des maisons de santé pour évasions de malades, b., 365.

— des patronages et des sociétés de sport. — V. *Patronage*.

— des sociétés d'électricité pour installation de pylônes, j. 422.

— du fait des choses. — V. *Chose, Garde*.

— du fait des *bâtiments*. — V. ce mot.

— du locataire. — V. *Incendie*.

— du salarié à l'égard des objets à lui confiés. — V. *Salarié*.

— du tiers complice. — V. ce mot.

— du transporteur de personnes. — V. *Transport*.

— en cas de nullité de *mariage*. — V. ce mot.

— en cas de participation à des exercices dangereux, l., 965.

— en matière de wagons-réservoirs. — V. *Chemin de fer*.

— pour accident causé par une balle de *tennis*. — V. ce mot.

— pour fraude conseillée. — V. *Fraude*.

— solidaire. — V. *coauteur*.

Société à — limitée. — V. *Société*.

Aveu de —. — V. *Accident*.

Clauses de non-—. — V. *Chèque*.

Evolution nouvelle de la théorie de la — civile, 893 et s.

Exonération de —. — V. *Connaissance*.

La distinction des deux — civiles, b., 366.

Limite respective des — délictuelle et contractuelle, j., 442.

Notion d'*instituteur*. — V. ce mot.

Possibilité de condamner une personne sans préciser la mesure dans laquelle elle est tenue, j., Egypte, 727.

Sociétés à — limitée. — V. *Maroc, Société*.

V. *Animal, Armateur, Automobile, Aviateur, Banque, Banquier, Camionnage, Chèque, Chose, Commettant, Commune, Contrat, Courtier, Enseignement, Etat, Faute, Force majeure, Incendie, Indemnité, Instituteur, Lock-out, Mandat, Mine, Personne, Propriété, Silence, Tennis, Tiers, Voisin*.

Restitution.

— des *fruits*. — V. ce mot.

Retard.

— à la livraison. — V. *Cours*.

— dans le paiement. — V. *Change*.

— du débiteur à payer une indemnité. — V. *Monnaie*.

Clause pénale pour —. — V. cette expression.

Rétention.

Droit de —. — V. *Terrain*.

Réticence.

Constitue une — le fait par l'assuré de négliger de ren-

- du fonds social par l'associé survivant. — V. *Associé*.
- Conditions de la — d'un immeuble par une personne morale, j., 675.
- Droit de — du propriétaire, l., 270; b., 917. — V. aussi *Abus du droit*.
- En cas de — de locaux commerciaux par le propriétaire, quand est-il considéré comme agissant pour agrandir son commerce, j., 673.
- Forme d'exercice du droit de — des locaux commerciaux, j., 995.
- La — d'un immeuble ne peut être faite par le locataire principal, j., 675.
- République Argentine.**
- Droit civil, b., Argentine, 952, 953.
- Organisation judiciaire en — . — V. cette expression.
- Requête civile.**
- Lorsqu'un tribunal omet de statuer sur un point et que la — n'est pas introduite dans les délais, il est interdit de renouveler la demande sur laquelle le juge a omis de statuer, j., 1027.
- Rescision.**
- pour lésion. — V. *Immeuble, Rente, Vente*.
- La — pour lésion s'applique-t-elle aux ventes spéculatives, j., 990.
- Point de départ du délai de la — pour lésion, j., 989.
- Point de départ de l'action en — pour lésion en cas de promesse de vente, j., 989.
- Réserve.**
- et événements postérieurs au décès, b., 621.
- Intangibilité de la — successorale, j., 500.
- Résidence.**
- Obligation du légataire d'établir sa — en un lieu donné, b., 919.
- Résiliation.**
- du bail. — V. *Mari*.
- Conditions de la — d'un contrat, j., 212.
- Résolution.**
- de la vente. — V. *Terme*.
- Responsabilité.**
- à l'égard de la concubine de la victime. — V. *Concubinage*.
- à l'égard d'une victime prédisposée à subir un dommage. — V. *Victime*.
- civile, b., 914.
- civile des accidents d'automobile. — V. ce mot.
- civile des notaires. — V. ce mot.
- contractuelle, b., 366, 916.
- dans les établissements forains. — V. *Accident*.
- dans le transport bénévole. — V. *Transport*.
- de celui qui, par la faute d'un tiers, est obligé d'accomplir un acte qui nuit à autrui, j., 964.
- de la puissance publique, b., 621; b., Belgique, 391.
- de la société d'électricité qui installe des pylônes dans des propriétés privées, b., 365.

Remploi.

- Effet rétroactif de l'acceptation du — par la femme, b., Belgique, 381.
 La déclaration de — n'est pas remplacée par l'immatriculation des titres nominatifs acquis en — au nom de la femme, j., 644.
 Obligation de — dans la séparation de biens avec la société d'acquêts, b., Belgique, 380.

Renonciation.

- à la clause compromissoire. — V. *Arbitrage*.
 — du légataire universel grevé de la charge de réaliser une *fondation*. — V. ce mot.
 — anticipée au bénéfice des lois à venir. — V. *Bail*.
 V. *Hypothèque*, *Succession*, *Usufruit*.

Renouvellement.

- prématuré de la publicité d'une cession de *fonds de commerce*. — V. cette expression.

Rente.

- à garantie de change. — V. *Paiement*.
 Titres de — sur l'Etat. — V. *Titre*.
 Vente d'un immeuble contre une — viagère et rescision pour lésion, j., 666.

Rente viagère.

- constituée en dot. — V. *Contrat de mariage*.
 Révision des — dues par les compagnies de chemins de

fer aux voyageurs blessés, l., 1064.

Renvoi.

- d'un *ouvrier*. — V. ce mot.
 Indemnité due par suite de — injustifié et intempestif, b., Belgique, 402.
 La théorie du —, b., Belgique, 405.

Réparation.

V. *Dommage*, *Préjudice*.

Répétition.

- de l'indû. — V. *Assurance*, *Cause*.

Report.

Sort des titres accessoires dans le contrat de —, b., Italie, 927.

Repos.

- hebdomadaire en Algérie, l., 565.

Représentant.

Congédiement des — et placiers, l., 1084.
 V. *Commerce*.

Représentation.

— dans les contrats, b., 610.
 De la capacité d'agir exigible des véritables représentants, b., Italie, 926.

Reprise.

- de la femme renonçante. — V. *Communauté conjugale*.
 — des lieux loués : notion d'agrandissement des locaux commerciaux, j., 993, 994.
 — du fonds social d'après le dernier inventaire. — V. *Société*.

- du fonds détruite par le déplacement. — V. *Propriété commerciale*.
- Absence de — pour le créancier hypothécaire qui en paie un autre égal en rang, j., Egypte, 745.
- Situation de celui qui veut se faire subroger par un créancier ayant plusieurs créances, j., 682.
- Versement en vue d'une — ultérieure, j., 683.
- V. *Hypothèque*.
- Subrogé-tuteur**
- Intervention du — dans les procès et dans le cas de tutelle de fait, b., 388.
- Substance.**
- Erreur sur la —. — V. *Erreur*.
- Substitution.**
- Faculté pour l'appelé à — de céder ses droits du vivant du grevé, b., 397.
- Successeur.**
- irrégulier. — V. *Succession*.
- Succession.**
- en déshérence, l., 512.
- Acceptation de la — par le tuteur. — V. ce mot.
- Administration des — *ab intestat* en droit anglais, b., 113.
- A quelles conditions une — est déclarée vacante, b., 114.
- Assurance-vie et calcul de la masse héréditaire. — V. *Assurance*.
- Caractères de la captation de —, j., 191.
- Envoi en possession des successeurs irréguliers, b., 640.
- Fins de non-recevoir et effets b., 640.
- Obligation des héritiers au paiement de la taxe successorale, b., 640.
- Pacte sur — future. — V. *Tontine*.
- Participation du notaire liquidateur à la recherche des éléments de la masse successorale, j., 60.
- Prohibition des pactes sur — future, b., 640.
- Sort dans une — d'un emploi de métreur-agréé, b. 114.
- Système de distribution d'une — comptant plusieurs enfants naturels à côté d'enfants légitimes, b., 114, 640.
- V. *Recel*.
- Succursale.**
- V. *Propriété commerciale*.
- Suisse.**
- Responsabilité plurale en matières d'actes illicites à l'exception du recours de l'assureur, d'après le Code fédéral des obligations, b., 392.
- Surenchère.**
- Droit pour un président de conseil d'administration de faire une —, b., 542.
- Formes de la — hors le cas de saisie immobilière, b., 401.

de 2184 du Code civil par le tiers détenteur qui veut purger, j., 600.
V. *Electricité*.

Qualification.

Questions de — en matière de divorce, b., 173.

Qualité.

Défaut de — . — V. *Vente*.

Quasi-délict.

V. *Coauteur*.

Quittance.

— notariée. — V. *Paiement*.

Quotité.

— de droit des frères unilatéraux, b., Italie, 949.

Quotité disponible.

Date à laquelle il faut se reporter pour estimer les biens pour évaluer la —, b., Belgique, 388.

Rachat.

— par une société de ses propres actions en cas de refus d'agrément d'un nouvel actionnaire, b., 916.

Radiation.

— volontaire d'inscription. — V. *Hypothèque*.
V. *Inscription*.

Radiophonie.

— et droit, b., 622.

Rapport.

— à succession des profits retirés par un fils d'une société en nom collectif ayant

existé entre lui et sa mère, b., Belgique, 387.

— réel et réunion fictive, b., 919.

Les descendants sont-ils tenus au — à l'égard des enfants naturels ?, b., Italie, 948.

Réassurance.

b., 174.

— en monnaie étrangère. — V. ce mot.

— et assurance, b., 361.

Nature technique et juridique de la — b., 617.

Réassureur.

Etendue de l'obligation du — en cas de faillite de l'assureur, b., 626.

Réception.

— définitive des travaux. — V. *Architecte*.

Recherche.

V. *Maternité, Paternité*.

Réclamation.

— d'état. — V. ce mot.

Récompense.

Domages de guerre et — à communauté, b., Belgique, 380.

Reconnaissance.

Dans quels cas la — d'enfant naturel peut être contestée, b., Belgique, 378.

Indication du nom de la mère dans l'acte de — . — V. *Filiation naturelle*.

V. *Enfant adultérin, Filiation naturelle*.

Recours.

V. *Crédit confirmé*.

Privilège sur le —. — V.
Qui.

New-York.

V. *Bourse.*

Noblesse.

Nullité de la cession d'un titre
de — dans un but commer-
cial, j., 405.

Nom.

— patronymique en matière
civile et commerciale, b.,
105.

Clause de vente d'un fonds de
commerce permettant au
vendeur de se rétablir et
conséquences à l'égard de
la cession du — commercial,
b., 112.

Interdiction pour la femme di-
vorcée de porter le — de
son ancien mari, b., 388.

Mention du — des juges. —
V. *Jugement.*

Notaire.

Participation du — liquidateur
à la formation de la masse
successorale. — V. *Succession.*

Renvoi d'une vente devant —,
j., 1011.

V. *Acte.*

Notariat.

Organisation du —, l., 258,
546.

V. *Assurance.*

Novation.

Absence de — par une mesure
de conservation, j., pays de
protectorat, 1028.

Nouvelle-Calédonie.

Organisation judiciaire en —,
l., 544.

Nullité.

— de la vente d'un terrain ir-
régulier. — V. *Lotissement.*

— des qualités entraînant —
de la décision. — V. *Qua-
lité.*

— des testaments de date
fausse. — V. *Testament.*

Répétition du prix payé par le
défendeur à une action en
—. — V. *Action paulienne.*

V. *Adoption, Partage d'ascen-
dants, Violence.*

Obligataire.

Groupement d'—, b., 637.

Importance des prospectus et
du titre pour fixer les droits
d'un —, j., 433.

Pouvoirs des sociétés d'—, j.,
428.

Obligation.

— à souscrire. — V. *Banque.*

— contractées en francs-or. —
V. *Banque.*

— émises par une société dans
divers pays. — V. *Emission.*

Effet de l'émission simulta-
née d'— dans divers pays,
j., 434.

Paiement des coupons d'—
émises en plusieurs tranches
successives, j., Egypte, 742.

Projet de code des —. — V.
Code.

Remboursement d'— rembour-
sables à la volonté de la so-
ciété, j., 918.

- de vente et constructions élevées par le bénéficiaire de la —, j., 459.
- unilatérales de vente, b., Belgique, 399.
- Lésion dans les — unilatérales de vente, 571 et s.
- V. *Concubinage, Mariage.*

Propres.

- V. *Femme.*

Propriétaire.

- Droit de reprise du —. — V. *Bail.*
- L'entrepreneur est-il le préposé du — ? — V. *Chose.*
- Obligations du — ayant établi près du fonds voisin un ouvrage contraire à la loi, j., Egypte, 257.
- V. *Appartement.*

Propriété.

- apparente en matière de droits de mutation par décès, b., 370.
- culturale, l., 764.
- du butin. — V. *Guerre.*
- du lit des rivières. — V. ce mot.
- par étages. — V. *Appartement.*
- Accession à la petite — paysanne, l., 1069.
- La — immobilière des étrangers. — V. ce mot.
- Limitations du droit de — et droits civils, b., Italie, 945.
- Pylônes installés dans des — privées. — V. *Responsabilité.*
- Reconnaissance du droit de — et action en revendication, b., Italie, 945.

Réforme du transfert de la —, b., Italie, 945.

Responsabilité du propriétaire dans l'exercice de son droit de —, j., 681.

V. *Nom, Pharmacie, Risque.*

Propriété artistique.

Conflit de la — et du droit d'enseignement, b., 361.

Droit de l'Etat, l., 767.

Droit de suite des artistes, l., 1069.

V. *Collaboration.*

Propriété commerciale.

l., 554 et s.; b., 366, 619, 620.

— et locaux accessoires du commerce, j., 218.

— et murs loués pour la publicité, j., 974, 992.

— et sous-location, b., 165.

Absence de — en cas de travaux d'utilité publique, j., 995.

Caractère exceptionnel des dispenses de payer indemnité organisées par la loi sur la —, j., 995.

Conditions pour invoquer la —, j., 991.

Droit d'un cessionnaire de bail à la —, j., 470.

Etendue d'application de la loi sur la — : nature et destination des immeubles que les baux visés par la loi doivent avoir pour objet, 331 et s., 827 et s.

La — et la loi du 30 juin 1926, b., 365.

La — et les droits du bailleur, b., 366.

La — et les étrangers, b., 371.

Déduction des —. — V. *Hypothèque*.

Privilège.

— au profit des services employés et des fournisseurs de matériaux ayant servi à des travaux exécutés pour le compte de l'Etat, b., Belgique, 385.

— des *employés*. — V. ce mot.

— du vendeur. — V. *Société*.

— sur un bien insaisissable, j., Canada, 1054.

Concours entre le — des ouvriers et le — du vendeur exercé du chef d'un précédent propriétaire, j., 690.

Frais de conservation privilégiés au sens de l'article 2102-3°, j., 491.

Rang privilégié des majorations pour retard en matière de contributions directes, j., 1011.

Les dépens d'un procès engagé et perdu par le syndic d'une faillite rentrent-ils dans la catégorie des frais de justice privilégiés de l'article 2101-1° du Code civil?, j., 228.

V. *Inscription, Navire, Trésor*.

Prix.

— d'un immeuble commun. — V. *Communauté*.

— payé en partie. — V. *Crédit confirmé*.

Contrat prévoyant seulement un — maximum, j., 437.

Délit d'altération de —, b., 623.

La stabilisation des — dans les contrats à terme en droit

interne et en droit international, b., 366.

Licéité d'un — de vente fixe selon les variations de la hausse des charbons, b., Belgique, 395.

Limites du droit d'un commerçant de revendre au — qu'il lui plaît un produit qu'il a acheté au fabricant, b., Belgique, 401.

V. *Bail, Enchère, Mitoyenneté, Monnaie, Vente*.

Procédure.

— civile et bolchevisme, b., Italie, 924.

— spéciale de *recouvrement*. — V. ce mot.

Etudes de droit procédural, b., Italie, 924.

Précis élémentaire de — civile, b., 171.

Réorganisation de la — civile en Indochine, l., 1092.

Prodigue.

Réduction des obligations contractées par le — mis sous conseil, b., Belgique, 378.

Procuration.

— en blanc. — V. *Arbitrage*.

Profession.

Locaux professionnels. — V. *Bail*.

Projet.

— de *testament*. — V. ce mot.

Promesse.

— de vente et expropriation partielle. — V. *Vente*.

— de vente faite par *testament*. — V. ce mot.

— de vente, b., 620. — V. *Bail, Copropriété*.

- Evolution des règles propres aux courtes — fondées sur la présomption de paiement, b., 615.
- Inapplicabilité de la — contre les marchands à des entrepreneurs de transport, j., Maroc, 1055.
- L'ignorance du droit et le dol du possesseur retardent-ils la — ?, j., Canada, 1052.
- Point de départ du délai de — en matière d'accident du travail. — V. *Enquête*.
- Portée d'application des — en matière de transport, j., 221.
- V. *Canal, Date*.
- Présentation.**
Délai de — du chèque payable à l'étranger. — V. *Chèque*.
- Président.**
Ordonnances rendues par les — des tribunaux de première instance. — V. *Appel*.
- Présomption.**
— de faute. — V. *Automobile*.
— de paiement. — V. *Prescription*.
- Prêt.**
— à intérêt et pacte com-
missoire, b., Italie, 942.
— de roubles. — V. *Banque*.
Baisse du franc et contrat de
— hypothécaire. — V. *Mon-
naie*.
Clause or insérée dans un con-
trat de —, b., Belgique,
396.
Clause pénale en cas de rem-
boursement anticipé d'un —,
j., Egypte, 260.
- Pacte com-
missoire dans le —
hypothécaire, b., Italie, 947.
- Prête-nom.**
V. *Grosse*.
- Preuve.**
— contre un aveu complexe,
j., Canada, 522.
— de la filiation et pétition
d'hérédité. — V. *Filiation*.
— de la *séduction*. — V. ce
mot.
— incombant au transporteur
de personnes, — V. *Trans-
port*.
Charge de la —. — V. *Com-
plainte*.
Défaut de force probante des
copies d'actes privés déli-
vrées par le receveur d'en-
registrement, b., 618.
Déplacement de la charge de
la — au cours d'un procès,
j., 206.
Dispense de présenter une —
écrite, j., 987.
Force probante. — V. *Lettre*.
Force probante des registres
paroissiaux. — V. *Etat civil*.
Impossibilité morale de se pro-
curer une — écrite, j., 457.
Limite du taux de la — testi-
moniale, l., 540.
L'oralité des débats et la —,
b., Italie, 924.
V. *Autorisation, Don manuel,
Effet de commerce, Mandat,
Revendication, Tutelle*.
- Prévoyance.**
— familiale, b., 608.
- Prime.**
— d'assurance. — V. *Assu-
rance, Héritier*.

Possesseur.

— de mauvaise foi tenu de restituer les *fruits*. — V. ce mot.

Possession.

— d'état d'enfant naturel. — V. *Paternité*.

— et bonne foi, b., 918.

Actions possessoires, b., Vénézuéla, 935.

Action possessoire entre communistes, j., 687.

Application de l'article 2279 C. civ. au créancier gagiste possesseur de bonne foi, b., Belgique, 386.

Mise en —. — V. *Héritier*.

Non applicabilité de l'article 2279 C. civ. au cas d'abus de confiance ou de vol, b., Belgique, 386.

Portée de l'interdiction de cumuler le possessoire et le pétitoire, j., 1008.

Théorie générale de la — en droit romain, b., Italie, 945.

Pothier.

Blackstone et —, b., 604.

Pondrerie.

V. *Accident du travail*.

Pourparler.

Refus de donner suite à des —, j., 975.

Pouvoir.

L'*excès* de —. — V. ce mot.

Pratique.

Précis de — judiciaire et extrajudiciaire, b., 154.

Préemption.

— et *transcription*. — V. ce mot.

Préjudice.

Application d'une clause pénale en l'absence de préjudice, b., 618.

Quand un — est-il assez certain pour pouvoir donner lieu à réparation, j., 648.

V. *Astreinte*.

Prélèvement.

— du fonds de commerce exploité par les *époux*. — V. ce mot.

Préposé.

— à la conduite d'une *automobile*. — V. ce mot.

L'entrepreneur est-il le — du propriétaire? — V. *Chose*.

Un acte du — est-il à l'occasion des fonctions dès qu'il est accompli sur le lieu des fonctions?, j., 967.

Notion de — dans l'article 1384 du Code civil, b., 363.

V. *Committant*.

Prescription.

b., Italie, 948.

— contre les clauses d'inaliénabilité, j., Egypte, 732.

— conventionnelle. — V. *Etat*.

— des choses servant à tous, b., Italie, 947.

— des coupons d'actions et d'obligations de société. — V. *Société*.

— par dix à vingt ans. — V. *Copropriété*.

Abréviation des délais de —, l., 1068.

Calcul des délais de —, j., 213.

Du juste titre requis pour justifier la — acquisitive, j., 486.

— fondé sur l'article 1384. —
V. *Responsabilité*.

— incident et — principal. —
V. *Dépens*.

Augmentation à raison des dis-
tances du délai d'—, j.,
986; b., 885.

Délai d'— et augmentation pré-
vue par la loi du 13 mars
1922, b., 885.

Détermination du point de sa-
voir si une demande en mon-
naie étrangère est suscepti-
ble d'—, j., 435.

Une demande indéterminée
d'allocation de droits, dou-
bles-droits et amendes de
timbre et d'enregistrement à
percevoir à l'occasion du
procès ouvre l'—, sauf le
cas où la demande n'est pas
sérieuse, j., 193.

Renonciation à l'—, j., 924.

Recevabilité des conclusions
nouvelles en — lorsqu'elles
ne constituent pas de de-
mandes nouvelles, j., 729.

Intervention en — de ceux
qui ont le droit de tierce-
opposition et de ceux aux-
quels la chose jugée n'est
pas opposable, j., 197.

Appelé.

Cession de ses droits du vivant
du grevé. — V. *Substitu-
tion*.

Appellation.

— *d'origine*. — V. ce mot.

Apport.

— du droit au bail. — V. *So-
ciété*.

— en *société*. — V. ce mot.

Apprentissage.

— agricole, l., 533.

Contrat d'—, l., 246.

Organisation de l'—, l., 527.

Appropriation.

Peut-on s'approprier juridi-
quement les pigeons vivant
dans une ville? j., 173.

Arbitrage.

Effet du refus de désignation
d'arbitre en cas de clause
compromissoire. j., pays de
protectorat, 1026.

Exécution internationale des
sentences arbitrales, b., 397.

Point de départ du délai de
trois mois pour rendre la
sentence, j., 991.

Procédure de l'—, j., 989.

Renonciation implicite à l'ap-
pel, j., 1004.

Arbre.

Responsabilité pour chute d'un
—, j., 903.

Situation juridique de l'acqué-
reur d'— placé sur un ter-
rain enclavé. — V. *Enclave*.

Architecte.

Honoraire des —, b., 638.

V. *Privilège*.

Archives.

Dépôt aux — publiques des
actes notariés. — V. *Acte*.

Armateur.

Autorité compétente pour faire
consigner la marchandise en

- Pension.**
Cumul des —. — V. *Accident*.
- Pension alimentaire.**
Arrérages de —, b., 360.
Caractère indemnitaire de la — allouée en vertu de l'article 301 C. civ. —. — V. *Divorce*.
Droit de la mère naturelle qui a reconnu son enfant d'intenter au nom de celui-ci, au père présumé, une action en —, b., Belgique, 378.
Inopérance des griefs du débiteur de la — à l'égard du créancier de —, j., 413.
La dette alimentaire comprend-elle l'obligation de payer les funérailles, j., Canada, 1045.
Renonciation à l'hypothèque garantissant le service d'une —, j., 493.
Sort de la — allouée en cas de reconnaissance judiciaire de paternité, en cas de décès de l'enfant j., 638.
V. *Divorce, Filiation adultérine*.
- Péremption.**
V. *Succession*.
- Personnalité.**
— des sociétés de commerce reconnues par le législateur, b., 913.
- Personne.**
— juridique publique, b., Italie, 934.
Intuitus personae dans les sociétés. — V. ce mot.
Responsabilité des — collectives, b., 954.
- Transport* de —. — V. ce mot.
- Personne morale.**
V. *Reprise*.
- Pétition.**
— d'hérédité. — V. *Filiation, Hérité*.
- Pétitoire.**
Cumul du — et du possessoire. — V. *Possession*.
- Pharmacie.**
Accident à une étudiante en — faisant un stage chez un pharmacien, j., 676.
Indivisibilité de la propriété et gérance dans les officines pharmaceutiques, b., 616.
- Philosophie.**
— juridique synthétique, b., 911.
- Pilote.**
Accident causé par un —. — V. *Instituteur*.
- Placement.**
— gratuit en Algérie, l., 565.
- Police.**
Agents de —. — V. *Commune*.
V. *Assurance*.
- Pologne.**
La nouvelle législation polonaise sur la répression de la concurrence déloyable, b., 921.
L'organisation des Bourses en —, b., 922.
- Porte-fort.**
Clause de —. — V. *Copropriété*.

Paraphe.

Valeur du — au bas d'un acte, j., Egypte, 731.

Pari.

Perte du ticket de —. — V. *Opposition.*

Part.

V. *Fondateur.*

Partage.

Compétence en matière de —, l., 768.

Effet déclaratif du — et les lois sur les loyers, j., 497.

Expertises facultatives et obligatoires dans le — judiciaire, j., 498.

Hypothèque d'une part indivise. — V. *Indivision.*

Interdiction de l'action paulienne en cas de —. — V. *Action paulienne.*

Réformes à apporter aux dispositions relatives à l'égalité dans le —, b., 367.

Partage d'ascendants.

— et legs de la chose d'autrui, b., 919.

Possibilité de comprendre une licitation dans le —, j., 703.

Particule.

V. *Nom.*

Passage.

Droit de — demandé à un acquéreur, j., 213.

Et classement d'une servitude de —. — V. *Servitude.*

Indivisibilité perpétuelle d'un —, b., 621.

V. *Servitude.*

Passager.

V. *Armateur.*

Paternité.

Action en recherche de — et action en dommages-intérêts, b., 360.

Aveu non équivoque de —, b., 912.

Aveu non équivoque de — et concubinage notoire autorisant l'action en recherche de —, j., 663.

Conditions du désaveu d'un d'un enfant né avant le 180^e jour du mariage, j., 635; b., 360.

Délai de l'article 340 du Code civil pour intenter une demande en déclaration de —, j., 638.

Désaveu de —, b., Italie, 933.

Effet relatif de la chose jugée en matière de —, b., 359.

Les conseils d'avortement donnés par le père prétendu à la mère constituent un aveu non équivoque de —, j., 417.

Loi sur la recherche de la — et de la maternité de l'enfant naturel, b., Belgique, 378.

Recevabilité de la recherche de la — naturelle lorsqu'il y a possession d'état d'enfant naturel, b., Belgique, 373.

Recherche de la —, b., 157. — V. aussi *Alsace-Lorraine.*

V. *Séduction.*

Patrie.

V. *Option.*

Patron.

Faillite du —. — V. *Employé.*

Patronage.

Responsabilité des — et des sociétés sportives, b., 917.

- en Afrique équatoriale française, l., 298.
- Réforme judiciaire, l., 1088, b., 370.
- V. *Notariat*.
- Orgue.**
- Condition juridique des — . — V. *Eglise*.
- Origine.**
- et appellations d'— . — V. *Appellation, Marque*.
- Ouverture.**
- de *crédit*. — V. ce mot.
- Ouvrier.**
- renonçant au droit de *grève*. — V. ce mot.
- rompant brusquement son contrat. — V. *Travail*.
- victime de la faute du tiers. — V. *Accident du travail*.
- Action de l'— victime d'un délit d'un autre — pendant son travail, j., 675.
- Délégués à la sécurité des — mineurs, l., 780.
- Droit de l'— à un congé annuel payé, j., 219 ; l., 1085.
- Offre individuelle aux — . — V. *Syndicat*.
- Renvoi d'un — à la suite de de son arrestation, j., 218. V. *Privilège*.
- Pacte.**
- commissaire. — V. *Concordat, Prêt, Vente*.
- sur *succession* future. — V. ce mot.
- Paiement.**
- aux mains du créancier. — V. *Vente*.
- de coupons d'obligations R. Dr. Civ. — XXVI.
- payables dans plusieurs pays, j., Egypte, 728.
- des mémoires des entrepreneurs. — V. *Architecte*.
- d'un chèque faux. — V. *Chèque*.
- en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.
- : offres réelles et consignation, l., 1066.
- variable d'après la valeur du coupon de la rente à garantie de change, j., 434.
- Clauses de — d'après le cours du change imposées par des importateurs à leurs clients, j., 433.
- Dation en — . — V. *Dation*.
- Droit du débiteur d'exiger en cas de — une quittance notariée, b., Belgique, 397.
- Effet de la nullité de la clause — en or sur le contrat même, j., 435.
- Faute du créancier qui réclame tardivement son — , j., 439.
- L'acceptation d'un — en francs-papier emporte-t-elle renonciation au droit de se faire payer en francs-or, j., 664.
- Licéité de la clause « échelle mobile des — », b., Belgique, 397.
- Modalités du — d'un *loyer*. — V. ce mot.
- Monnaie de — . — V. *Assurance, Paiement*.
- Présomption de — . — V. *Prescription*.
- Retard dans le — . — V. *Change*.
- V. *Chèque, Cours, Monnaie, Or*.

Actionnaire.

Assemblées mixtes d'—, b., 877.

État, départements ou établissements publics — de *société*. — V. ce mot.

Peut-on se faire promettre par un — qu'il votera dans un sens déterminé, j., 672.

Pouvoirs de l'assemblée ordinaire des — en matière de constitution de réserves, b., 395.

Restriction à la libre circulation des *actions*. — V. ce mot.

Adhésion.

Révision des clauses léonines dans les contrats d'—, b., 874.

Sanctions que peut prendre une société contre un abonné qui se livre à des fraudes à la suite d'un contrat d'—, j., Égypte, 744.

Adjudication.

Effets d'une — où le vendeur se porte adjudicataire, j., Égypte, 746.

V. *Hypothèque*.

Administration.

— légale des biens de l'adopté mineur. — V. *Adoption*.

Conseil d'— de la société. — V. *Action*.

Pouvoirs de l'— vis-à-vis des particuliers, b., États-Unis, 647.

Président de conseil d'— et *surenchère*. — V. ce mot.

Recours d'une — à raison de la mise à la retraite anticipée d'un agent blessé par la faute d'un tiers, j., 135.

V. *Succession*.

Administrateur.

État, département, ou établissements publics de *société*. — V. ce mot.

Révocation d'un. — V. *Société*.

Adoption.

— posthume, l., 1035.

Action en nullité contre une —, b., 388.

Administration légale des biens de l'adopté mineur pourvu d'un tuteur testamentaire, j., 649.

Conséquences fiscales de l'—, l., 1036.

Droit de garde et droit de visite de l'adopté mineur, appartenant à la mère naturelle, j., 655.

Effet de l'— quant à la gestion des biens de l'adopté mineur, b., 638.

Affaire.

— sommaire. — V. *Compétence*.

La mesure des —, b., 399.

Affectation.

V. *Sépulture*.

Afficheur.

Acte illicite commis par des —. — V. *Responsabilité*.

Affrètement.

V. *Fin de non-recevoir*.

Surface.

Domage causé aux propriétés de la —. — V. *Mine*.

Sursis.

V. *Divorce*.

Survivant.

Conservation du fonds de commerce au profit du —. — V. *Fonds de commerce*.

Suspension.

V. *Travail*.

Syndicat.

— de *médecins*. — V. ce mot.

— de placement ou de garantie, b., 113.

— de prise ferme, b., 395, 637.

Emprunts garantis par des — d'Etat, b., 112.

L'autonomie syndicale et ses limites devant les cours anglaises, b., 398.

Refus d'admission dans un — et restriction à la liberté du commerce, j., 426.

Taux.

V. *Salaires*.

Taxe.

Paiement de la — successorale. — V. *Succession*.

V. *Brevet d'invention*.

Témoïn.

Preuve par —, l., 506.

V. *Reproche*.

Terrain.

Autorisation de construire sur un —. — V. *Autorisation*.

Testament.

— fait par un aliéné dans un intervalle lucide, b., Argentine, 886.

Clause d'indivision imposée par —, j., 956.

Effet de la destruction de la signature du — olographe, j., 468.

L'inaliénabilité peut-elle être imposée par — à des légataires indivis, j., 966.

Nullité de la constitution de *trustees* par un —, j., 463.

Nullité des — de date fautive et preuve de la fausseté de la date, j., 726.

Nullité du — *ab irato* en cas de démence, j., 464.

Pouvoir des juges du fond en matière d'interprétation des —, j., 189.

Preuve de l'insanité d'esprit du testateur, j., 725.

Reconstitution d'un — détruit, j., 190.

Valeur probante du — olographe, j., 466.

Tierce-opposition.

Droit d'appel de ceux qui ont le droit de —. — V. *Appel*.

Tiers.

— bénéficiaire d'une assurance sur la vie. — V. *Assurance*.

— complice de la violation d'un *contrat*. — V. ce mot.

Exécution des *jugements*. — V. ce mot.

Recouvrement.

— de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. — V. *Trésor*.

— de l'impôt sur le chiffre d'affaires. — V. *Trésor*.

Frais d'officiers ministériels soumis à une procédure spéciale de —, j., 481.

Récusation.

— d'un juge en matière commerciale, j., 1035.

Recrutement.

V. *Juge de paix*.

Reddition.

— de comptes. — V. *Syndicat*.

Réduction.

— des *libéralités*. — V. ce mot.

La — s'opère par une restitution en valeur au cas de vente faite sous réserve d'usufruit à un successible en ligne directe, j., 700.

Référé.

— commercial aux colonies, l., 299.

Admissibilité du — en cours d'instance, j., 717.

Demande de mainlevée en —. — V. *Saisie-arrêt*.

Formes de l'appel de — et compétence du juge de — en matière de saisie-arrêt, b., 625.

Juge des — accordant l'audition anticipée d'un *témoin*.

— V. ce mot.

V. *Bail*.

Réforme.

— judiciaire. — V. *Italie*.

La — de l'organisation judiciaire. — V. *Notariat*.

Refus.

— d'autorisation administrative. — V. *Force majeure*.

— de juger. — V. *Monnaie*.

— de la marchandise pour non-conformité. — V. *Vente*.

Régime.

— fiscal. — V. *Succession*.

— fiscal des *valeurs mobilières*.

— V. cette expression.

— foncier. — V. *Cochinchine, Colonie*.

— minier. — V. *Colonie*.

Registre.

— paroissiaux. — V. *Etat civil*.

Registre du commerce.

l., 770.

Règle.

— morale dans les obligations civiles, b., 609.

Règlement.

— extérieurs. — V. *Or*.

Faute consistant dans l'inobservation des —, j., 965.

Réintégration.

V. *Nationalité*.

Remboursement.

— anticipé d'un *prêt*. — V. ce mot.

Remise.

V. *Compte-courant*.

Remorquage.

V. *Assistance maritime*.

pour paiement de — faux,
b., 637.

Transfert de la provision du
— en droit international
privé, b., 118.

Cheval.

Transport bénévole par une
voiture trainée par un —.
— V. *Transport*.

Chiffre d'affaires.

V. *Privilège, Trésor*.

Chine.

Droit civil moderne en —, b.,
402.

Chômage.

Préjudice de —. — V. *Abor-
dage*.

Chose.

Responsabilité du fait des
choses et fait de la *victime*.
— V. ce mot.

Responsabilité du fait des —.
— V. *Responsabilité*.

Chose jugée.

Autorité de la —. — V. *Al-
sace-Lorraine*.

Certificat de —. — V. *Livre
foncier*.

Droit d'appel de ceux auxquels
la — n'est pas opposable.
— V. *Appel*.

Chute.

— d'un *arbre*. — V. ce mot.

Cinématographe.

Régime administratif de l'ex-
ploitation cinématographi-
que et contrôle des films, l.,
519.

Clause.

— déclarant qu'un capital sera
exigible. — V. *Impôt*.

— de *compétence*. — V. ce
mot.

— de non-responsabilité. —
V. *Faute, Responsabilité*.

— de paiement en or. —
V. *Monnaie*.

— de résiliation. — V. *Bail*.

— d'indivision. — V. *Testa-
ment*.

— d'interdiction de sous-louer
ou de céder un *bail*. — V.
ce mot.

— imprimée et — apposée par
un timbre. — V. *Contrat*.

— léonine. — V. *Adhésion*.

— permettant de suspendre la
livraison. — V. ce mot.

— prévoyant un change fixe.
— V. *Change*.

— résolutoire expresse et exé-
cution par le débiteur après
mise en demeure, j., 680.

— « suite de contrat ». —
V. *Vente*.

V. *Communauté conjugale,
Connaissance, Inaliénabi-
lité*.

Clause compromissoire.

Régime international des —,
l., 545, 795. — V. *Arbi-
trage*.

Clause pénale.

La — est-elle encourue par le

- Chèque émis en — étrangère.
— V. *Chèque*.
- Clauses de paiement en —
étrangère pour un bail de
biens situés en France, b.,
111.
- Contrats susceptibles d'être
passés en — étrangère, j.,
138, 426.
- Contribution à l'étude du franc
luxembourgeois, b., 118,
393.
- Cours légal et cours forcé en
matière de — et de papier-
—, 5 et s.
- Date de conversion d'un arrêté
de compte en — étrangère,
j., pays de protectorat,
1027.
- Date de la conversion en —
du pays de sommes stipulées
payables en — étrangère,
b., 113.
- Effet de la suppression du
cours forcé sur les clauses
de paiement en or. ou en
— étrangère, b., 637.
- Effets du concordat sur les
créances en — étrangère,
j., pays de protectorat,
1027.
- Effet en France des mesures
libératoires prises dans un
Etat étranger, j., 433.
- Emission simultanée d'obli-
gations dans divers pays,
j., 434.
- Exécution des contrats et dé-
préciation monétaire, b.,
872.
- Influence du lieu de paiement
sur la monnaie, j., 916.
- La loi monétaire et les con-
trats en francs-or, 853 et s.
- Le banquier qui ouvre un
compte à un client peut
convertir dès réception des
versements en — étrangère
dans la — du compte, j.,
430.
- Loi monétaire et règlements
de créance, b., 878.
- Marchés par filière pouvant
être traités en — étrangère,
j., 672.
- Mode de paiement de dettes
contractées en roubles, b.,
395.
- Obligations de payer en —
étrangère sous le régime du
cours forcé, j., 431.
- Paiement d'une retraite pro-
mise en une — qui s'est
dépréciée, j., 152.
- Portée de l'expression « —
française » inscrite dans une
obligation, j., Egypte, 741.
- Prêt libellé en deux —, j.,
Egypte, 213.
- Responsabilité des autorités
d'un port et — de paiement,
b., 119.
- Stabilisation du franc et les
clauses ayant tendu à remé-
dier à l'instabilité de la —,
b., 876.
- Stabilisation du franc et les
clauses de paiement en or ou
d'échelle mobile, b., 877.
- Stipulations de paiement or ou
de paiement en — étrangère
dans les obligations émises
par les collectivités fran-
çaises ou étrangères, b.,
395.
- Stipulations en — étrangère
et cas de fraude à la loi,
b., 112.
- Taux du franc en Indo-Chine

Défaut.

Fermes de l'opposition en cas de — faute de comparaître. — V. *Opposition*.

Défenseur.

V. *Avocat*.

Déguerpissement.

— en droit français, 261 et s.

Délai.

— de conversion de la séparation de corps en *divorce*. — V. ce mot.

— de l'action en recherche de *paternité*. — V. ce mot.

— de l'action en *rescision*. — V. ce mot.

— de renouvellement du bail. — V. *Propriété commerciale*.

— de trois mois pour rendre la sentence. — V. *Arbitrage*.

— de viduité. — V. *Mariage*.

— en cas de purge. — V. *Hypothèque*.

Augmentation du — d'appel à raison des distances. — V. *Appel*.

Long — en faveur du débiteur. — V. *Jugement*.

V. *Appel, Plainte, Paternité naturelle, Réunion*.

Délibéré.

Conclusions nouvelles prises devant le rapporteur après renvoi en —, j., 471.

« Delivery-order ».

Droits résultant du —, j., 146.

Demande.

— et conclusions nouvelles. — V. *Appel*.

— formée en première instance sur l'art. 1382 et en appel sur l'art. 1384. — V. *Responsabilité*.

— indéterminée. — V. *Justices de paix*.

— indéterminée d'allocation de droits à percevoir à l'occasion du procès. — V. *Appel*.

Transformation en cours d'instance, d'une — en exécution de marché en — en résolution, b., 885.

Démence.

V. *Testament*.

Demeure.

Mise en — et exécution postérieure. — V. *Clause*.

Deurée.

V. *Bail*.

Département.

— actionnaire, administrateur, fondateur de *société*. — V. ce mot.

Dépens.

— en cas d'appel incident et d'appel principal, j., 991.

Condamnation aux — au cas où le défendeur succombe en partie, j., 484.

V. *Instance*.

Dépenses.

— du ménage. — V. *Séparation de biens*.

Course.

Responsabilité de l'organisateur d'une —, j., 679.
V. *Erreur*.

Courtage.

Le — dû à l'intermédiaire entre-il nécessairement dans le prix de vente, j., 922.

Courtier.

— mandataire, j., 152.
Obligations imposées aux — d'assurance, l., 242, 519.

Créance.

b., 878.
— de l'*armateur*. — V. ce mot.
— et faute du *créancier*. — V. ce mot.
Règlements de —. — V. *Monnaie*.
V. *Partage*.

Créancier.

— de fonds de commerce nanti. — V. *Bail*.
— du destinataire saisissant une marchandise en cours de route. — V. *Saisie-arrêt*.
Faillite du —. — V. ce mot.
Faute du — empêchant une sommation de payer de faire courir les intérêts, j., 147.
Le — qui commet une faute ne perd pas pour cela sa créance, j., 149.
V. *Gage*, *Partage*.

Crédit.

— agricole, l., 512, 775.
V. *Assurance*.

Crédit confirmé.

Effets du — en cas de mauvaise qualité de la marchandise, j., 677.

Date.

— de conversion. — V. *Monnaie*.
— de la cessation des *hostilités*. — V. ce mot.
Preuve de la fausseté de la — d'un *testament*. — V. ce mot.
V. *Protêt*.

Débiteur.

Jugement rendu contre un seul —. — V. *Indivisibilité*.
Signification au —. — V. *Gage*.

Décès.

— et recherche de paternité. — V. *Enfant*.
Déclaration de — des militaires et marins disparus sur un théâtre extérieur d'opérations, l., 1034.

Déchargement.

V. *Armateur*.

Déchéance.

— opposables à la victime agissant directement contre l'assureur de l'auteur de l'accident. — V. *Victime*.

Déclaration.

— faite par la victime d'un *accident*. — V. ce mot.
V. *Décès*.

- Distinction de l'entreprise et du —, b., 394.
- Droit à indemnité de l'employé congédié à raison de primes promises qui ne sont pas complètement acquises, j., 444.
- Effet sur le — de la cession de l'entreprise, j., 445.
- Le chef de chantier est-il libre de n'embaucher que qui lui plaît?, j., 701.
- Résiliation du — à durée indéterminée, l., 248, 791.
- Rupture abusive du —, b., 111.
- Contrebande.**
V. *Assurance.*
- Contribution.**
— extraordinaire sur les bénéfices de guerre. — V. *Trésor.*
- Convention.**
— consulaire franco-polonaise, l., 549.
— internationale du travail maritime, b., 643.
- Conversion.**
— de séparation de corps en *divorce.* — V. ce mot.
— d'un arrêté de compte. — V. *Monnaie.*
V. *Monnaie.*
- Coopération.**
Code de la —, b., 881.
- Coopérative.**
Unions de — agricoles et de — de consommation, l., 1047.
V. *Concurrence, Consommation.*
- Copropriété.**
V. *Propriété commerciale.*
- Corporation.**
Constitution d'un ministère des —, l., Italie, 806.
- Correspondance.**
Formation des contrats par — et preuve de la réception de l'acceptation, j., Canada, 1013.
Preuve des contrats par la — commerciale, j., 920.
- Couches.**
Repos des femmes en —. — V. *Colonie, Femme.*
- Coupon.**
— d'obligations émises en plusieurs tranches successives. — V. *Obligation.*
- Cours.**
— de denrées. — V. *Bail.*
— forcé. — V. *Monnaie.*
— forcé au Maroc, b., 643.
— forcé et obligations en monnaie étrangère. — V. *Monnaie.*
— légal et — forcé en matière de monnaie et de papier-monnaie, 5 et s.
- Contrats internationaux et effets du — forcé, b., 393.
- Effet du — forcé étranger en France, j., 432.
- Effet du — forcé sur les obligations émises en francs avant 1914, j., 149.
- Emprunts internationaux et — forcé, b., 877.

Consommation.

- Fonctionnement juridique des coopératives de —, b., 636.
 Prêt de —. — V. *Prêt*.
 Société coopérative de —. — V. *Alsace-Lorraine*.
 Union de coopératives de — et de coopérations agricoles, 1047.

Constitution.

- d'avoué résultant de l'élection de domicile chez l'avoué. — V. *Assignment*.
 — de réserves. — V. *Actionnaire*.
 Réforme constitutionnelle, 1., Italie, 800.

Contenance.

- Défaut de — et refus de *paiement*. — V. ce mot.

Construction.

- de *navires*. — V. ce mot.
 Le locataire peut-il hypothéquer les — élevées par lui sur le terrain loué, j., 712.
 Les — élevées par le locataire peuvent-elles entrer en ligne de compte pour fixer s'il y a lésion, j., 688.
 Moment auquel le bailleur devient propriétaire des — élevées par le locataire, j., 931.
 Programme de — tendant à parer à la crise du *logement*. — V. ce mot.
 Responsabilité d'un propriétaire pour non amélioration d'une —, j., Égypte, 739.

Contrat.

- *d'adhésion*. — V. ce mot.
 — de la London Corn Trade Association, b., 390.
 — en francs-or. — V. *Monnaie*.
 — internationaux. — V. *Cours*.
 — modifié par le *silence*. — V. ce mot.
 — par *correspondance*. — V. ce mot.
 Clause « suite de — ». — V. *Vente*.
 Contradiction entre une clause imprimée et une clause apposée par un timbre, j., 151.
 Exécution des —. — V. *Monnaie*.
 Preuve des — par la *correspondance*. — V. ce mot.
 Projet de Code des —. — V. *Code*.
 Responsabilité de celui dont la chose confiée à un contractant cause à celui-ci un dommage, j., 673.
 Responsabilité d'une personne envers un contractant à raison du fait d'un autre contractant avec lequel la première a traité, j., 142.
 Solidarité entre le tiers complice de la violation d'un — et le cocontractant, j., 910.
 V. *Exécution*.
Contrat de mariage.
 Validité juridique de la clause du — permettant au survivant des époux la conservation du fonds de commerce resté propre à l'époux précédé. — V. *Fonds de commerce*.
Contrat de travail.
 1., 534.

Congé.

Valeur de la révocation conditionnelle d'un —, j., Egypte, 216.

V. *Louage de services*.

Congédiement.

— des agents d'*assurance*. —
V. ce mot.

— des représentants et placiers, l., 1057.

Congrégation.

Exercice du retrait successoral par le bénéficiaire d'un droit de retour sur les biens d'une —. — V. *Retrait successoral*.

Histoire légale des — religieuses en France depuis 1789, b., 400.

Conjoint.

Imputation des libéralités sur les droits *ab intestat* du — survivant, b., 640.

Connaissance.

— d'un *fait*. — V. ce mot.

Connaissement.

Application des règles du contrat de transport maritime et du — à tous les faits survenus depuis la prise en charge jusqu'à la livraison, b., 644.

Clauses de compétence, b., 119.

Clause du — attribuant compétence à un tribunal étranger, b., 644.

Conditions pour pouvoir invoquer le bénéfice des clauses

d'un — et la régularité de celui-ci, 119.

Droit du destinataire effectif d'agir contre l'armateur lorsque le porteur légitime du — est son transitaire ou mandataire, b., 644.

Influence sur la responsabilité du capitaine de l'insertion au — de la clause de déchargement sur le pont aux risques du chargeur, b., 644.

Conseil de famille.

Traité théorique et pratique des —, b., 871.

Tribunal compétent pour tenir lieu de — aux enfants naturels, n., 225.

V. *Tutelle*.

Conseil de prud'hommes.

V. *Prud'hommes*.

Consentement.

— du bailleur à la cession du *bail*. — V. ce mot.

Séparation de corps par — mutuel. — V. *Divorce*.

Conservation.

Frais de —. — V. *Privilège*.
V. *Novation*.

Consignataire du navire.

— représentant l'armateur. —
V. ce mot.

Consignation.

— des marchandises en mains tierces. — V. *Armateur*.

Obligation de consigner imposée à la partie civile, b., 643.

V. *Saisie*.

Reddition de —. — V. *Partage*.

Compte courant.

Contre-passation d'effets reçus en —, b., 876.

Lettres de change non échues passées au —. — V. *Fail-lite*.

Prorogation tacite d'un — après décès, j., pays de protectorat, 1026.

V. *Banque*.

Concession.

— du droit d'extraire des pierres d'une carrière. — V. ce mot.

— précaire. — V. *Bail*.

Nature du droit résultant d'une — funéraire, b., 640.

Nature, transmission et abandon du droit de —, funéraire, j., 943.

Taux de l'indemnité due à un usinier qui souffre un dommage par suite d'une — hydraulique, b., 876.

Transmission du droit de — funéraire par voie de donation, j., 705.

Concessionnaire.

— de terrains ruraux. — V. *Indochine*.

Rapports entre eux et leurs acquéreurs des — d'un produit pour divers pays, j., Egypte, 740.

Conciliation.

Préliminaire de —. — V. *Pru-d'hommes*.

Tentative de —. — V. *Divorce*.

V. *Alsace-Lorraine*.

Conclusion.

— nouvelles prises devant le juge rapporteur. — V. *Délibéré*.

Recevabilité des — nouvelles en *appel*. — V. ce mot.

Concordat.

Effets du — sur les créances en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.

Concubin.

Droit à indemnité de la concubine de la victime d'un accident, b., 876.

Préjudice causé par un décès à un —, b., 639.

Société entre —. — V. *Société*.
V. *Enrichissement sans cause*.

Concubinage.

— notoire et recherche de *paternité*. — V. ce mot.

Condamné.

V. *Incapacité*.

Concurrence.

— déloyale par une coopérative, b., 639.

Conférence.

V. *La Haye*.

Conflit.

— de nationalités. — V. *Fraude à la loi*.

Théorie générale du — de juridictions, b., 642.

- Renonciation à —, convention sur les reprises de la femme, résolution en cas d'inexécution, b., 635.
V. *Fonds de commerce*.
- Communauté d'acquêts.**
Actif, part sociale propre, bénéfices réservés, exclusion de communauté, b., 635.
- Commune.**
Exercice par une — des actions possessoires sur les chemins ruraux, j., 713.
L'arrêté de reconnaissance d'un chemin rural constitue-t-il un juste titre permettant à la commune de prescrire par dix à vingt ans? j., 947, 948.
- Comourants.**
Circonstances entrant en ligne de compte pour détruire les présomptions légales concernant les —, j., 460.
Dévolution héréditaire et application de la théorie des —, b., 640.
- Compagnie.**
— de tramways. — V. *Matériel*.
- Comparution.**
— en justice. — V. *Astreintes*.
- Compensation.**
V. *Faillite*.
- Compétence.**
— du tribunal de commerce. V. *Navire*.
— du tribunal du lieu où la société a une agence importante. — V. *Société*.
— en matière d'affaires sommaires et d'affaires comportant assignation à bref délai, j., 987.
— en matière de *garantie*. — V. ce mot.
— en matière de résiliation de vente immobilière. — V. *Résiliation*.
— pour la vente d'un *fonds de commerce*. — V. cette expression.
Clauses du connaissance relatives à la — judiciaire. — V. *Connaissance*.
Incompétence du tribunal devant lequel est faite la citation. — V. *Intérêts*.
Le bénéfice de —, b., 401.
V. *Accidents du travail, Alsace - Lorraine, Faillite, Fonds de commerce, Justice de paix, Maroc, Partage, Prud'hommes, Référé*.
- Complainte.**
— et *réintégrande*. — V. ce mot.
Calcul du délai d'un an nécessaire pour exercer la —, j., Egypte, 749.
- Compositeur.**
— de musique. — V. *Propriété artistique*.
- Compte.**
Arrêté de —. — V. *Monnaie*.
Conversion dans la monnaie du — de versements effectués en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.

— souscrite par le mari. —
V. *Communauté conjugale*.

Commerçant.

Livres des —. — V. *Océanie*.

Commerce.

Actes étrangers au — de la
femme. — V. ce mot.

Agrandissement du — d'un
descendant. — V. *Propriété
commerciale*.

Carte d'identité professionnelle
des représentants et voya-
geurs de —, l., 242.

Droit du bailleur et du pre-
neur et l'exercice d'un —
similaire par un second pre-
neur, b., 395.

Engagement pris par l'acqué-
reur d'un fonds de com-
merce de ne pas exercer un
certain —. — V. *Fonds de
commerce*.

Restriction à la liberté du —.
— V. *Syndicat*.

Situation juridique du voya-
geur et du représentant de
—, b., 875.

Suppression de certaines for-
malités en matière de —,
l., 1052.

Commettant.

Préposé à titre gratuit, j., 900.

Recours entre — responsables
de leurs préposés qui ont
commis ensemble un quasi-
délict, j., 668.

Recours du — contre le pré-
posé, j., 900.

Commissaire-priseur.

Actes des —, l., 260.

Commissionnaire de transports.

V. *Assurance*.

« *Common law* ».

La — d'Angleterre, b., 116.

Communauté conjugale.

Absence de personnalité de la
—, b., 635.

Actif commun : droit à un
bail, b., 635.

Actif propre : acquisition par
le mari des parts indivises
des cohéritiers de la femme,
parts mobilières et immobi-
lières, b., 635.

Bénéfices postérieurs à la dis-
solution de la —. — V. *Fonds
de commerce*.

Commandite souscrite par un
mari commun en biens, b.,
106.

Clause attribuant la totalité de
la communauté au survivant
des époux, j., 660.

Droits de la femme après dis-
solution de la — sur la com-
mandite souscrite par le
mari, b., 872.

Exclusion de —, retrait d'in-
division et retrait successo-
ral, b., 635.

Imputation de la provision ali-
mentaire sur les reprises de
—. — V. *Divorce*.

Liquidation de la —. — V.
Divorce.

Liquidation de la —, créances
communes, non indivision,
indétermination de la part
de chaque époux, b., 635.

Parts nominatives de société.
— V. ce mot.

Domaine.

— public. — V. *Afrique*.

Domicile.

Absence de — connu. —
V. *Signification*.

Election de — chez un avoué
valant constitution d'avoué.
— V. *Assignment*.

Expédition à —. — V. *Trans-
port*.

Un étranger peut-il acquérir
un — en France depuis la
loi du 19 août 1927?, b.,
872.

V. *Nationalité*.

Domage.

— causé aux propriétés de la
surface. — V. *Mine*.

Calcul du —. V. *Abordage*.

Calcul du bénéfice d'assuran-
ces-accidents au-delà du
— subi. — V. *Assurance*.

Dommages-intérêts.

— à l'époux qui obtient le
divorce. — V. ce mot.

— après *divorce*. — V. ce
mot.

— en plus des intérêts légaux.
— V. *Indû*.

Donation.

— déguisée sous forme de vente
réalisant un recel de suc-
cession. — V. *Recel*.

— entre époux. — V. *Divorce*.

Impossibilité pour un dona-
teur de biens à venir de re-
noncer au droit de les alié-
ner à titre onéreux, j., 971.

Nature juridique de la —, j.,
465.

R. DR. CIV. — XXVII.

Révocation des — pour ingra-
titude. — V. *Révocation*.
V. *Concession*.

Dot.

Aliénabilité de la —. V. *Ré-
gime dotal*.

Douane.

Absence de privilège pour
frais de —. — V. *Privilège*.

Droit.

— administratif, b., 114.

— administratif du Japon, b.,
114.

— à percevoir à l'occasion du
procès. — V. *Appel*.

— civil, b., 632.

— civil dans l'Union des Ré-
publiques socialistes sovié-
tiques, b., 120.

— civil moderne de la Chine,
b., 402.

— d'enregistrement. — V. ce
mot.

— international. — V. *Fraude
à la loi*.

— international privé, b., 640;
b., Allemagne, 402. — V.
La Haye.

— international privé sovié-
tique, b., 119.

— naturel et le — rationnel
ou scientifique, b., 104.

— réel : renonciation, 261 et s.

— romain, b., 115.

— romano-hollandais, b., 402.

Aperçu du — romain à l'usage
des étudiants, b., 642.

A propos de l'unification inter-
national, du — privé, 377
et s.

Cession de —. — V. *Cession*.

vendeur qui charge l'acheteur de se remplacer, j., Egypte, 208.

Clerc.

- V. *Repos hebdomadaire*.

Clientèle.

Cession de —. — V. *Médecin*.

Clôture.

Peut-on établir à la limite d'un héritage une — en fil de fer barbelé?, j., 448.

Cochinchine.

Habitations à bon marché en —, l., 775.

Code.

- civil brésilien, b., 120, 629.
- de la *coopération*. — V. ce mot.
- du travail maritime : réforme de l'article 8, l., 250.
- La notion de parent dans le — civil, 849 et s.
- Projet de — des obligations et des contrats, b., 388.
- Quelques dispositions générales d'un projet de — civil polonais, 551 et s.
- Vers le nouveau — civil italien, 75 et s.

Colis.

- grevés de débours. — V. *Chemin de fer*.
- perdu puis retrouvé. — V. *Prescription*.

Colis postaux.

V. *Référé*.

Collision.

- entre automobile et bicyclette. — V. *Automobile*.
- entre véhicules. — V. *Responsabilité*.

Colonie.

Création de tribunaux mixtes de commerce dans les — de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, l., 545.

Législation du mariage aux —, l., 754.

Nationalité de l'enfant naturel né aux —. — V. *Enfant naturel*.

Paiement des effets de commerce aux —, l., 1048.

Navigation aérienne dans les —, l., 777.

Régime des baux aux —, l., 227.

Régime des eaux aux —, l., 508.

Régime minier aux —, l., 772, 1041.

Registre du commerce dans les —, l., 779, 1051.

Repos des femmes en couches dans les —, l., 792.

Sociétés à responsabilité limitée, l., 1046.

Statut de la magistrature coloniale, l., 1060.

Taxe des brevets d'invention dans les —, l., 522.

Commandement.

- infructueux. — V. *Bail*.

Commandite.

- apportée par le mari à une société, b., 106.

- survenu par le fait de l'immeuble. — V. ce mot.
- Assurance. —. — V. *Alsace-Lorraine*.
- Concubin de la victime. — V. *Concubin*.
- Cumul du bénéfice d'assurances —. — V. *Assurance*.
- Droit pour la victime d'un — de faire sa déclaration à l'assureur de l'auteur du dommage, b., 394.
- Impossibilité pour le juge d'une affaire d'— saisi en vertu de l'article 1382 de statuer en vertu de l'article 1384 du Code civil, b., 111.
- Responsabilité des — dans les établissements. forains, j., 416, 662.
- V. *Ascenseur*.
- Accident du travail.**
- l., 251, 538.
- Accident survenu en se rendant au travail, j., 935.
- Compétence en matière d'—, j., 1006.
- Extension de la loi de 1898 au personnel médical des hôpitaux, l., 793.
- Limite du salaire protégé, l., 1059.
- Réforme en discussion sur les —, b., 111.
- Régime international des —, l., 540.
- Responsabilité des — des sapeurs-pompiers, b., 112.
- Rôle du juge en matière d'—, j., 1010.
- Situation du fonds de garantie par rapport aux débiteurs de rentes pour —, j., 936.
- Traité théorique et pratique de la législation sur les —, b., 106.
- Acheteur.**
- et transport de la marchandise achetée. — V. *Transport*.
- refusant de payer. — V. *Paiement*.
- L'— peut-il s'interdire de refuser la marchandise, j., 690.
- Vendeur chargeant l'— de se remplacer. — V. *Clause pénale*.
- V. *Faillite*.
- Acquéreur.**
- Situation des — successifs si le premier refuse de fabriquer les marchandises promises, j., 147.
- Acquiescement.**
- résultant de la signification sans réserve d'un jugement et irrecevabilité de l'appel formé le même jour contre le même jugement, j., 479.
- Acquisition.**
- V. *Nationalité, Servitude*.
- Acquittement.**
- et responsabilité. — V. *Responsabilité*.
- Acte.**
- frauduleux. — V. *Mari*.
- illicite. — V. *Responsabilité*.
- illicite commis par un afficheur. — V. *Responsabilité*.

Clauses réservant l'agrément d'un tiers pour la — de droits, b., 639.

L'apport du droit au bail n'est pas une —. — V. *Société*.

Chambre de commerce.

Groupements régionaux de —, l., 1051.

V. *Guadeloupe*.

Change.

Effet des clauses prévoyant un — fixe, j., 684.

Jurisprudence des juridictions mixtes d'Égypte en matière de questions de —, b., 878.

Validité de la promesse de payer au — lorsque le débiteur doit fixer le — applicable à chaque échéance, j., 906

Chantier.

Chef de — : ses pouvoirs au point de vue de l'embauchage. — V. *Contrat de travail*.

Chargement.

— sur le pont. — V. *Connaissement*.

Chasse.

Nature juridique du droit de — : validité de la cession ou sous-location, j., 706.

Chemin.

— d'exploitation. — V. *Usage*.
— ruraux, l., 1040.

Exercice par une commune des actions possessoires sur

des — ruraux. — V. *Commune*.

Prescription d'un — rural. — V. *Commune*.

Chemin de fer.

Non-obligation pour les compagnies d'accepter des colis grevés de débours, j., 702.

Régime international des transports par —, l., 517.

Responsabilité des compagnies de — à propos des avaries des wagons réservoirs, b., 112.

Responsabilité des compagnies en cas de transport d'animaux par —, j., 702.

Cheptel.

Evolution de la jurisprudence sur la question des —, b., 394.

Chèque.

Contre qui peut-on tirer un — ?, j., 907.

Droit nouveau du —, b., 388.

Irrévocabilité du —, b., 395.

Lieu de paiement en cas de paiement par — postal. — V. *Paiement*.

Paiement de — faux à la suite d'une faute commune, j., 153.

Peut-on subordonner le paiement d'un — à un avis du tireur ?, j., 153.

Présentation tardive d'un — émis en monnaie étrangère, b., 394.

Projet de loi sur le —, b., 111.

Responsabilité du banquier

Cadastre.

Transcriptions et mutations cadastrales, l., 1039.

Cahier des charges.

V. *Licitation*.

Caisse.

Création d'une — nationale des lettres, arts et sciences, l., 232.

Canal.

V. *Servitude*.

Capitaine.

— représentant de l'armateur. — V. ce mot.

Capital.

— payé à la victime. — V. *Assurance*.
Société à — variable. — V. *Société*.
V. *Exportation*.

Captation.

V. *Succession*.

Cargaison.

Déchargement de la —. — V. *Armateur*.

Carrière.

Nature juridique de la concession du droit d'extraire des pierres d'une —, j., 945.
Régime juridique des —, b., 396.

Cartel.

V. *Entente*.

Cassation.

Dispense de procuration de l'avocat inapplicable en —.
— V. *Prud'hommes*.

Refus d'admettre une renonciation tacite en matière de pourvoi en —, j., 730.

Cause.

Faute postérieure. — V. *Faute*.

Cautio.

— *judicatum solvi*, l., 221, 258.

V. *Banque*.

Cautionnement.

— des ouvriers et employés, l., 246.

Certificat.

Faux — provisoire. — V. *Société*.
— de chose jugée. — V. *Livre foncier*.

Cessation.

— des *hostilités*. — V. ce mot.

Cession.

— de *bail*. — V. ce mot.
— de clientèle. — V. *Médecin*.
— d'entreprise et *contrat de travail*. — V. cette expression.
— du droit de *chasse*. — V. ce mot.
— du droit d'*édition*. — V. ce mot.
— du nom commercial. — V. *Nom*.

Bétail.

Carte d'identité spéciale pour les foires et marchés de —, l., 1952.

Bibliographie.

— générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-26, b., 387.

Bicyclette.

Collision d'une automobile et d'une —. — V. *Automobile*.

Conséquence de ce que le fait que la — d'un agent n'était pas éclairée pour raison de service a contribué à causer l'accident, j., 664.

Responsabilité pour l'accident causé par une —, j., 665.

V. *Automobile*.

Bien de famille.

— insaisissable, l., 231, 511.

Bilan.

Révaluation des postes du — devant le fisc, b., 878.

Billet à ordre.

V. *Lettre de change*.

Blé.

Fermage stipulé d'après le cours des denrées. — V. *Bail*.

Blessure.

— au cours du service. — V. *Fonctionnaire*.

Bobinage.

V. *Salaire*.

Bon de livraison.

Conflit des règles sur la vente *caf* avec celles sur le —, j., Egypte, 212.

V. *Delivery-order*.

Bonne foi.

Le principe de la —, b., 868.

Bourse.

Moment auquel un ordre de — doit être exécuté, j., 912.

La — de New-York, b., 391, 878.

Portée des ordres de — donnés à un banquier, j., 430.

Brésil.

b., 120.

Code civil des Etats-Unis du —, b., 120, 629.

Brevet d'invention.

Réforme du régime des —, l., 521.

Taxes des —, l., 242.

Taxe des — dans les colonies. — V. ce mot.

Budget.

— de gare. — V. *Propriété commerciale*.

Câble.

Droit de passage par — aérien. — V. *Servitude*.

l'égard du bailleur pour les dégradations commises dans les lieux loués par une personne habitant avec lui. — *V. Locataire.*

Révision des prix des — à loyer, l., 503 ; b., 877.

Sens du mot « — » écrit. — *V. Propriété commerciale.*

Situation du bailleur payé d'avance des loyers en cas de faillite du locataire, j., 161, 434.

Vol commis dans les lieux loués. — *V. Locataire.*

V. Colonie, Expropriation, Lésion.

Bailleur.

— consentant à la cession du *bail*. — *V. ce mot.*

— n'effectuant pas les réparations. — *V. Exception.*

— payé d'avance. — *V. Bail.*

Assentiment du — exigé pour pouvoir sous-louer. — *V. Bail.*

Refus par le — d'autoriser des travaux qui ne peuvent avoir lieu qu'avec son assentiment, j., 694.

Responsabilité du — pour fait de l'immeuble loué. — *V. Immeuble.*

V. Commerce, Privilège.

Banc.

V. Eglise.

Banque.

Comptes courants et dépôts en —, b., 642.

Dépôts de fonds en —, b., 636.

R. Dr. Civ. — XXVII.

Garanties et cautions de —, b., 112.

Prétendus gages des — sur obligations à souscrire, b., 112.

Responsabilité de la — émettrice d'obligations contractées en francs-or, j., 908.

Responsabilité des — pour placement des titres, j., 907.

Banquier.

Conditions dans lesquelles un — doit payer, j., 146.

Conversion de versements en monnaie étrangère dans la monnaie du compte du client. — *V. Monnaie.*

Ordres de bourse donnés à un —. — *V. Bourse.*

Bateau.

Pièces accessoires que comporte la livraison d'un — vendu, j., 156.

Bâtiment.

Responsabilité du propriétaire d'un — lorsque ce dernier s'écroule pendant la démolition, j., 669.

Belgique.

l., 815 et s.

Mouvements généraux du droit civil belge contemporain, b., 384.

Bénéfice.

Contribution extraordinaire sur les — de guerre. — *V. Trésor.*

V. Compétence.

- commercial. — V. *Propriété commerciale*.
- contenant une promesse de vente. — V. *Vente*.
- de la chose d'autrui, j., 159.
- dont le prix est déterminé par le cours de denrées, j., 157, 438 ; b., 109.
- écrit. — V. *Propriété commerciale*.
- et concession précaire, j., 696.
- réduit dans sa durée. — V. *Propriété commerciale*.
- Accident survenu par le fait de l'immeuble loué. — V. *Immeuble*.
- Apport du droit au —. — V. *Société*.
- Clause de résiliation d'un — un mois après commandement infructueux, b., 394.
- Clauses d'échelle mobile dans les — à ferme, l., 229.
- Code des loyers, b. 111.
- Droit à un —. — V. *Communauté conjugale*.
- Droit de reprise en matière de — à loyer de locaux d'habitation, b., 394.
- Droit du vendeur du fonds de commerce et du créancier nanti sur l'indemnité due en vertu de la loi du 30 juin 1926 en cas de refus de renouvellement d'un — commercial, b., 111.
- Effet de la promesse de — consentie par l'aliénateur vis-à-vis de l'acquéreur de l'immeuble, j., 931.
- Effet des clauses ne permettant au locataire de sous-louer qu'avec l'assentiment du bailleur, j., 926.
- Interdiction de sous-louer ou de céder le —, b., 393.
- Limitation que les tribunaux peuvent pour cause d'abus du droit apporter aux clauses d'interdiction ou de sous-louer ou de céder un —, b., 878.
- Locataires menacés d'expulsion. — V. *Locataire*.
- Location en meublé, l., 761.
- Mesures en vue de conjurer la crise du logement, l., 227.
- Notion d'occupation bourgeoise, j., 697.
- Obligations du locataire de faire des *réparations*. — V. ce mot.
- Paiement d'un — en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.
- Portée de la clause interdisant la cession du — sans le consentement exprès du bailleur, b., 394.
- Portée d'un accord amiable modifiant le prix d'un — par rapport au droit de révision, b., 876.
- Possibilité de consentir un — en réservant de reprendre l'immeuble pour le démolir, j., 698.
- Privilège du bailleur. — V. *Privilège*.
- Régime des — des locaux d'habitation et des locaux professionnels, b., 111.
- Renouvellement du —. — V. *Fonds de commerce*.
- Résiliation du — et faillite du locataire, j., 160.
- Responsabilité du preneur à

Autonomie.

— de la *volonté*. — V. ce mot.

Autorisation.

Effet de l'— bénévole de construire sur un terrain, j., Canada, 1013.

Vente soumise à —. — V. *Rescision*.

V. *Femme*.

Autorité.

— de la chose jugée. — V. *Alsace-Lorraine*.

Aval.

Situation du donneur d'— vis-à-vis du porteur ou du souscripteur d'un effet de commerce, b., 638.

Avantage.

— matrimonial. — V. *Régime matrimonial*.

Avarie.

— des wagons réservoirs. — V. *Chemin de fer*.

— de transport. — V. *Exécution*.

La clause franc d'—. — V. *Assurance*.

Avarie commune.

Règlement par différence ou par quotité des —, b., 119.

Aveu.

— non équivoque de *paternité*. — V. ce mot.

Aviation.

Centre d'entraînement d'—. — V. *Instituteur*.

Avocat.

— *agréés*. — V. ce mot.

Droit au titre d'—, b., 885.

Poursuites disciplinaires contre un — -défenseur à Madagascar, j., 1009.

Représentation par un — dispensé de procuration. — V. *Prud'hommes*.

V. *Alsace-Lorraine*.

Avortement.

Conseil d'— constituant un aveu non équivoque de *paternité*. — V. ce mot.

Avoué.

Adaptation de la situation des — à la réforme judiciaire, l., 798.

Election de domicile chez un — valant constitution d'—. V. *Assignment*.

Bagage.

Caractère délictueux du groupage de — pour l'enregistrement, b., 395.

V. *Transport*.

Bail.

— à ferme. — V. *Propriété culturale*.

— à longue durée, b., 639.

— antérieur à l'acquisition de l'immeuble. — V. ce mot.

— à usage commercial et industriel. — V. *Propriété commerciale*.

Assuré.

— obligé de remettre des documents à l'assureur. —
V. *Assurance*.

V. *Assurance*.

Assureur.

— de l'auteur du dommage.
— V. *Accident*.

Documents à remettre à l'—. —
— V. *Assurance*.

Recours de l'—. — V. *Responsabilité*.

V. *Assurance*.

Astreintes.

— employées pour faire comparaître une personne en justice, j., 143.

Atelier.

Suspension momentanée de travail. — V. ce mot.

Augmentation.

— à raison des distances du délai d'appel. — V. ce mot.

Auteur.

— de musique. — V. *Propriété artistique*.

Assureur de l'— de l'accident. — V. *Victime*.

Protection internationale de droit d'—, b., 398.

Automobile.

Accessoires que comporte la vente d'une —, j., 690.

Collision entre — et bicyclette, j., 418.

Dépenses de révision. — V. *Privilège*.

Notion du préposé à propos de la conduite d'une —, b., 393.

Partage de responsabilité en cas de responsabilité du fait d'une — accompagné d'une faute de la victime, j., 902.

Responsabilité au cas où un garagiste remplit le réservoir d'une —, j., 670.

Responsabilité de celui qui apprend à un autre à conduire une —, j., 419.

Responsabilité de l'accident causé par l'— conduite par le mari mais appartenant à la femme, j., 901.

Responsabilité de l'automobiliste, l., 755.

Responsabilité de l'automobiliste dont l'— est volée, j., 419.

Responsabilité des sociétés sportives en cas de courses d'—, j., 132.

Responsabilité en cas de collision, d'une — et d'une bicyclette, b., 112.

Responsabilité en cas de collision entre — et motocyclette, j., 665.

Responsabilité pour les —, b., 639.

Solidarité entre automobilistes dont les actes réunis causent un accident à un tiers, j., Canada, 494.

Une interprétation belge de l'article 1382 du Code civil à propos des accidents d'—, b., 393.

Automobiliste.

V. *Automobile*.

- 878; l., 540. — V. *Alsace-Lorraine*.
- sociales et —, b., 877.
- Action exercée par l'assuré indemnisé pour le compte de l'assureur, j., 678.
- Commentaire pratique et critique de la loi du 5 avr. 1928 sur les — sociales, b., 875.
- Congédiement des agents d'—, l., 248.
- Contrat d'—, l., 230.
- Contrat d'— en vue de favoriser la contrebande à l'étranger, j., 671.
- Comment améliorer la loi sur les — sociales, b., 878.
- Courtier d'—. — V. *Courtier*.
- Droits de l'assuré vis-à-vis de l'assureur en cas de diminution du risque, j., 676.
- Droit pour l'assuré de se faire rembourser les intérêts du capital payé à la victime, j., 913.
- Droit pour le transporteur ou le commissionnaire de transports actionné par le chargeur d'exciper de ce que ce dernier a été désintéressé par l'assureur, b., 644.
- Effet au regard du propriétaire de marchandises d'une — flottante signée par le dépositaire, j., 674.
- Effet de la clause de l'— interdisant à l'assuré de faciliter la demande de la victime, j., 682.
- Effet de la clause de l'— interdisant à l'assuré de reconnaître sa responsabilité, j., 912.
- Effet d'un usage concernant le lieu de paiement des primes d'—, j., 678.
- Indivisibilité conventionnelle de la prime d'—, b., 111.
- L'— -crédit, b., 639.
- L'— -vie au profit d'un héritier fait-elle partie de la masse héréditaire au point de vue de la déduction du passif dans le calcul des droits de mutation?, b., 640.
- La clause franc d'avarie dans l'— maritime, b., 119.
- La loi du 16 déc. 1927, relative aux contrats passés entre les compagnies d'— et leurs agents, et ses répercussions sur le contrat de mandat, 819 et s.
- Nullité de l'— faite après la perte des objets assurés, b., 394.
- Portée de l'obligation pour l'assuré de remettre des documents à l'assureur, j., Egypte, 211.
- Preuve à fournir par l'assuré pour se faire payer, j., Canada, 1020.
- Régime fiscal des — contractées à l'étranger, l., 1050.
- Situation du tiers bénéficiaire d'une — sur la vie au point de vue fiscal quant au passif héréditaire, b., 114.
- Une personne peut-elle cumuler le bénéfice d'— -accidents même au-delà du dommage subi, j., 141.
- Une prime d'— peut continuer à courir après résiliation, j., 428.
- Validité des déclarations faites par un assuré sous un pseudonyme, j., 905.

R

1911

REVUE TRIMESTRIELLE

DE

DROIT CIVIL

UNIVERSITÉ

- mains tierces pour garantir la créance de l'—, b., 119.
- Droits du destinataire contre l'—. — V. *Connaissance*.
- Part incombant à l'— dans les opérations de déchargement de la cargaison. b., 643.
- Qualité respective du capitaine et du consignataire du navire pour représenter l'— en justice, b., 644.
- Arrérages.**
V. *Aliments*.
- Arrêté.**
— de compte. — V. *Monnaie*.
- Artisanat.**
Organisation de l'—, l., 519, 780.
V. *Alsace-Lorraine*.
- Artiste.**
Droit de suite des —, l., 233.
- Arts.**
Caisse nationale des —. — V. *Caisse*.
- Ascendant.**
Opposition de l'—. — V. *Marriage*.
- Ascenseur.**
Responsabilité des accidents causés par les —, j., 415; b., 876.
- Assemblée.**
— de la société. — V. *Action*.
— générale extraordinaire. — V. *Société*.
- Jetons de *présence*. — V. ce mot.
V. *Actionnaire*.
- Assignation.**
— à bref délai. — V. *Compétence*.
Constitution d'avoué par le demandeur dans l'— résultant de la mention que le demandeur élit domicile en l'étude de M^e..., j., 480.
Délai d'—. — V. *Réunion*.
- Assistance judiciaire.**
l., 221.
V. *Alsace-Lorraine*.
- Association.**
Conditions dans lesquelles une — peut refuser d'admettre un membre, b., 393.
Exclusion des membres des —, b., 112.
Les — en Angleterre, b., 642.
Liberté des — et capacité des —, l., 226.
Traité général théorique et pratique des —, b., 110.
- Associé.**
Exclusion d'un —. — V. *Association, Société*.
- Assurance.**
— des *fautes*. — V. ce mot.
— maritime. — V. *Fin de non-recevoir*.
— passée par un mandataire après le sinistre alors qu'au moment de l'— l'assuré l'ignorait, b., 644.
— sociales, b., 395, 637, 643,

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages. Suivant que le renvoi est fait à la partie *Bibliographie*, *Jurisprudence* ou *Notes parlementaires*, le chiffre de la page est précédé de l'indication b., j., ou l.

Abandon.

Étendue des droits à abandonner en cas d'—, b., 394.

Abordage.

Calcul du dommage en cas d'—, b., 393.

Nécessité de calculer le préjudice réel de chômage en cas d'—, b., 119.

V. *Fin de non-recevoir*.

Abrogation.

— involontaire de la loi. —
V. *Effet de commerce*.

Abus de confiance.

— et revendication des meubles. — V. *Revendication*.

Abus du droit.

Sur l'abus des droits, 365 et s.

Acceptation.

— bénéficiaire. — V. *Lésion*.

— de succession. — V. *Tuteur*.

— partielle des risques. —
V. *Transport*.

Preuve de la réception de l'—,
— V. *Correspondance*.

Accession.

Conditions requises pour que s'opère l'— mobilière, j., 711.

Accessoire.

V. *Automobile*.

Accident.

— à un militaire. — V. ce mot.

— causé par plusieurs automobilistes. — V. *Automobile*.

— dans un hôtel. — V. *Hôtelier*.

— dû à l'électricité. — V. ce mot.

— survenu dans l'escalier. —
V. *Propriétaire*.

(1) Dressée par M^{lle} Marg. Haller, docteur en droit, assistante de droit civil à la Faculté de droit de Paris.

-- notarié et sous seing privé.
— V. *Vente*.

Clause d'inaliénabilité dans un
— à titre onéreux. — V.
Inaliénabilité.

Défaut de transcription d'un
— . — V. *Transcription*.

Dépôt public des — notariés
anciens, l., 259, 546, b.,
643.

Preuve contre un — authen-
tique. — V. *Preuve*.

Transmission des — judiciai-
res et extra-judiciaires, l.,
258.

V. *Commissaire-priseur, Mo-
bile, Nationalité*.

Acte de l'état civil.

Discordance entre les deux
originaux d'un —, j., 887.

Acte de naissance.

— en contradiction avec la
possession d'état. — V. *Fi-
liation légitime*.

Rectification de l'— au cas où
l'— est contredit par la pos-
session d'état. — V. *Filia-
tion légitime*.

Actif.

V. *Communauté conjugale*.

Action.

— *ad exhibendum* exercée en-
tre plaideurs, j., 897.

— appartenant à des époux
communs. — V. *Société*.

— à vote privilégié, l., 1045;
b., 876.

— délivrées sur le vu d'un
faux certificat provisoire. —
V. *Société*.

— directe de la victime contre
l'auteur de l'accident. —
V. *Victime*.

— directe — et oblique des
hospices contre certains
parents de l'assisté, j.,
1008.

— en *rescision*. — V. ce mot.

— en responsabilité fondée
l'une sur l'article 1382 et
l'autre sur l'article 1384. —
V. *Prescription*.

— non utilisées depuis trente
ans. — V. *État*.

— possessoire en cas de vente
d'un immeuble, j., Égypte,
748.

— possessoire exercée par une
commune sur un chemin
rural. — V. *Commune*.

Cessation de l'— oblique, j.,
145.

Clause excluant des assemblées
d'une société anonyme les
porteurs d'— non agréés
par le conseil d'administra-
tion, b., 112.

Droit d'une assemblée d'ac-
tionnaires de restreindre la
libre circulation des —, b.,
111.

Répétition du prix payé par le
défendeur à une action en
nullité. — V. *Action pau-
lienne*.

Sociétés par —. — V. *Mon-
naie*.

V. *Complainte*.

Action paulienne.

Le défendeur à une — ou à
une action en nullité peut-
il répéter le prix payé ? j.,
Égypte, 209.

Métayage.

Réforme du —, l., 762, 1038.

Métis.

V. *Indochine*.

Métreur.

Sort d'un emploi de —. — V.
Succession.

Meuble.

Effets de la transformation
d'un — en immeuble par
nature pour le droit de pro-
priété que le vendeur de ce
— s'était réservé, j., Ca-
nada, 1023.

V. *Matériel, Revendication*.

Meublé.

Location en —. — V. *Bail*.

Militaire.

Recours de l'Etat contre l'au-
teur de l'accident à un —,
b., 395.

Recours de l'Etat obligé de
payer une pension à une
veuve de — contre l'auteur
de l'accident qui a donné
ouverture à pension, j., 421.

V. *Décès, Servitude*.

Mine.

— de sels de sodium et de po-
tassium, l., 771.

— de sodium et de potassium.
— V. *Algérie*.

—, exploitation, atteintes à
la propriété, b., 878.

Cession du permis exclusif de
recherches d'hydrocarbures,
l., 770.

Délégués ouvriers à la sécurité,
l., 1058.

Évaluation de l'indemnité due
pour dégâts causés par une
exploitation minière, j.,
946.

Permis d'exploitation de —,
l., 509.

Réparation des dommages cau-
sés par les travaux de — aux
propriétés de la surface, l.,
510.

V. *Algérie, Colonie*.

Mineur.

Régime des retraites des ou-
vriers —, l., 542, 543, 544.

Ministère public.

Droit de faire annuler une
déclaration d'option de na-
tionalité. — V. ce mot.

Mobile.

Les — dans les actes juridi-
ques du droit privé, b., 630.

Monnaie.

— de paiement l., 763.

— de paiement d'obligations
payables en plusieurs pays,
j., Egypte, 212.

— du contrat et — de paie-
ment, b., 639.

— et industrie, b., 882.

Affaires susceptibles d'être
traitées en — étrangère, j.,
673.

Appel d'une demande en —
étrangère. — V. *Appel*.

Mariage.

— putatif célébré par un prêtre, b., 872.

Commentaires des lois des 8 avril et 17 juill. 1927 sur le —, b., 105.

Conditions de recevabilité de l'action en mainlevée d'une opposition à —, j., 406.

Délai de viduité, l., 222; b., 634, 872.

Empêchement à — fondé sur l'alliance en ligne directe, l., 755.

Formes de l'opposition de l'ascendant au —, b., 872.

Loi du 4 févr. 1928, relative aux seconds —, b., 634.

Opposition à —, l., 1034; b., 624.

Sanction du défaut de publication en France du — célébré à l'étranger, b., 872.

V. *Colonie, Régime matrimonial.*

Marin.

V. *Décès.*

Maroc.

Cours forcé au —. — V. *Cours.*

Nature de l'incompétence des tribunaux marocains entre Français, b., 401.

Traités, codes et lois du —, b., 386.

Marque de fabrique.

Interdiction de prendre comme — le nom usuel d'une substance, b., 118.

Martinique.

V. *Colonie.*

Masse.

Calcul de la — héréditaire. — V. *Assurance.*

Formation de la — successorale. — V. *Succession.*

Matériel.

Le — fixe et le — roulant d'une compagnie de tramways doivent-ils être considérés comme immeubles ou meubles? j., 170.

Mauvaise foi.

Notion de —. — V. *Fait.*

Médecin.

Action en paiement de ses honoraires appartenant à un —, j., 904.

Cession de clientèle de —, j., 156.

Refus d'admission dans un syndicat de —, b., 113.

Ménage.

Dépenses du —. — V. *Séparation de biens.*

Direction du —. — V. *Femme.*

Insaisissabilité de la portion de biens nécessaires à l'entretien du —. — V. *Régime dotal.*

Mère.

Droit de visite de la — naturelle de l'adopté mineur, j., 655.

V. *Enfant naturel.*

— de tolérance. — V. *Immeuble*.

Maitre.

Responsabilité. — V. *Entrepreneur*.

Maladie.

— professionnelles, l., 540.

Malfaçon.

V. *Rétention*.

Mandat.

Effet du — à l'égard du mandataire substitué, j., Egypte, 746.

Femme mandataire de son mari. — V. *Femme*.

* La loi du 16 déc. 1927, relative aux contrats passés entre les compagnies d'assurances et leurs agents, et ses répercussions sur le contrat de —, 819 et s.

Pays sous — français. — V. *Propriété*.

Responsabilité de l'insolvabilité d'un mandataire nommé par justice, j., Egypte, 746.

Responsabilité du mandant si les termes du — sont obscurs, j., 705.

Mandataire.

V. *Assurance, Courtier*.

Marchand.

Notion de — vendant des choses pareilles, j., Egypte, 747.

Marchandise.

Sens de l'expression « — livrée ». — V. *Livraison*.

Marché.

— par filière. — V. *Monnaie*.
Emplacements dans les marchés. — V. *Propriété commerciale*.

V. *Bétail*.

Mari.

— acquérant les parts indivises des cohéritiers de la femme. — V. *Communauté conjugale*.

— apportant une commandite à une société. — V. ce mot.

— ayant souscrit une commandite. — V. *Communauté conjugale*.

— conduisant l'automobile de la femme. — V. *Automobile*.

— gérant un fonds de commerce. — V. ce mot.

— non obligé par les actes de sa femme étrangers à son commerce. — V. *Femme*.

Actes frauduleux du —. — V. *Divorce*.

Effets du legs par un — d'une promesse de vente d'un immeuble commun, b., 397.

Femme créancière du —. — V. *Femme*.

Femme mandataire de son —. — V. *Femme*.

Nullité d'un acte du — fait en vue de divorce à intervenir pour frauder la femme, b., 638.

Obligation du — de faire des *réparations*. — V. ce mot.
 Réglementation temporaire de la situation des — menacés d'expulsion, b., 395.
 Responsabilité du — pour les personnes habitant avec lui, b., 876 ; j., 929.
 Responsabilité du — pour le vol commis par les personnes qu'il installe dans les lieux loués, j., 158.
 Responsabilité d'un — envers un autre à raison de dégradations, j., Egypte, 215.

Location.

— *vente*. — V. ce mot.

Logement.

— des salariés. — V. *Agriculture*.
 Remèdes contre la crise du —, l., 755, 1037.

Loi.

— apparente et abrogation involontaire des —. — V. *Effet de commerce*.
 Distinction de l'effet rétroactif et de l'effet immédiat de la —, 579 et s.
 Fraude à la —. — V. *Fraude à la loi, Monnaie*.
 La — monétaire et les contrats en francs-or ou en monnaies étrangères, 853 et s.
 Possibilité pour une — étrangère d'écarter la règle *locus regit actum*, b., 401.
 Valeur de la —, b., 102.

Lot.

Formation des —. — V. *Partage*.

Lotissement.

Action en nullité de la vente de terrain d'un — irrégulier, j., 925.
 Traité pratique des —, b., 875.

Louage de services.

Congé en matière de —, b., 877.
 V. *Prud'hommes*.

Loyer.

— payés d'avance. — V. *Bail*.
 Code des —. — V. *Bail*.
 Saisie-gagerie pour des — payables d'avance et devenus exigibles, j., 701.

Luxembourg.

Contribution à l'étude du franc en —, b., 118.
 L'unité monétaire luxembourgeoise, b., 393.

Madagascar.

Juridiction du travail à —, l., 1061.
 V. *Avocat*.

Madère.

V. *Origine*.

Magistrature.

— coloniale. — V. *Colonie*.

Mainlevée.

Action en — d'une opposition à *mariage*. — V. ce mot.

Maison.

— construite sur un terrain par le locataire. — V. *Saisie*.

Licitation.

— de la pleine propriété d'immeubles à la demande d'une personne n'ayant de droits indivis qu'en nue propriété ou en usufruit, j., 957.

Absence d'effets civils de la clause d'attribution insérée au cahier des charges d'une —, j., 959.

Lieu.

— de paiement et *monnaie*.
— V. ce mot.

V. *Paiement*.

Liquidateur.

— d'une société de fait. —
— V. *Société*.

Liquidation.

— de société. — V. *Epoux*.
— des sociétés de fait. —
V. *Société*.
— d'une société pour exploiter un remède secret. — V. *Remède*.

Liquidation judiciaire.

V. *Faillite*.

Livraison.

— d'un bateau vendu. — V. *Bateau*.

Application des règles du con-
naissance jusqu'à la —. —
V. *Connaissance*.

Effet d'une mauvaise — par-
tielle sur l'ensemble du con-
trat en cas de marchandises

livrables par mensualités,
j., 677.

Moment où la — de marchan-
dises doit être considérée
comme effectuée, j., 143.

Sens de l'expression « mar-
chandise livrée », j., *Egypte*,
214.

Valeur d'une clause permettant
de suspendre la —, j., 140.

V. « *Delivery-order* ».

Livre.

V. *Fonds de commerce, Océa-
nie*.

Livre foncier.

Certificat de chose jugée en
vue d'inscription au —, b.,
885.

Locataire.

— commerçant et offre exces-
sive faite par un tiers. —
V. *Propriété commerciale*.

— d'un terrain y ayant fait
construire une maison. —
V. *Saisie*.

Accident survenu à l'enfant
du — par le fait de l'im-
meuble. — V. ce mot.

Accident survenu dans l'esca-
lier. — V. *Propriétaire*.

Constructions élevées par le
— — V. *Construction*.

Droit du — de ne pas subir de
trouble à propos de la porte
cochère de l'immeuble, j.,
931.

Faillite du — et loyers payés
d'avance. — V. *Bail*.

Faillite du — et résiliation du
bail. — V. ce mot.

- Incompétence des — pour les demandes indéterminées, j., 992.
- Péremption de quatre mois. — V. *Interlocutoire*.
- Réorganisation des —, l., 794.
- Réunion des —, l., 257.
- La Haye.**
- La sixième conférence de droit international privé de —, b., 642.
- Légataire.**
- se voyant imposer une résidence déterminée par une clause du legs. — V. *Legs*.
- Opposabilité au — universel de la rétractation d'une renonciation successorale. — V. *Renonciation*.
- Légitimation.**
- l., 225.
- V. *Enfant adultérin*.
- Legs.**
- *de residuo*, b., 879.
- Clause d'un — imposant une résidence déterminée au légataire, b., 114.
- Nullité du — fait par le testateur de la chose de son héritier, j., 972.
- Nullité du — fait par le testateur de la chose de son héritier réservataire, j., 191.
- d'une promesse de vente d'un immeuble commun. — V. *Mari*.
- Lésion.**
- Apport en société. — V. ce mot.
- R. DR. CIV. — XXVII.
- Mode d'évaluation d'un immeuble pour apprécier la —, b., 394.
- Nature de la — et son application à une promesse de vente adjointe à un bail, b., 876.
- Rescision pour —. — V. *Société*.
- Rescision pour — et vente après acceptation bénéficiaire, j., 139.
- V. *Construction*.
- Lettres.**
- Caisse nationale des —. — V. *Caisse*.
- Lettre de change.**
- et billet à ordre en droit français et en droit allemand, b., 395.
- non échues passées en compte courant, j., 148.
- Lettre missive.**
- Valeur des — au point de vue de la preuve, j., 437.
- Libéralité.**
- d'usufruit et réserve. — V. ce mot.
- Effets d'une — prescrivant que les biens qui en font l'objet seront administrés par un notaire qui emploiera les capitaux en valeurs indiquées et capitalisera les revenus jusqu'à ce que les donataires aient trente ans ou se marient, j., 722.
- Imputation des —. — V. *Conjoint*.

Inventeur.

— d'une œuvre d'art abandonnée. — V. *Propriété artistique*.

Italie.

l., 799 et s.

Vers le nouveau Code civil italien, 75 et s.

Japon.

Droit administratif du —, b., 114.

Jockey.

Situation juridique et sociale des entraîneurs et des —, b., 109.

Jonction.

— d'instances. — V. ce mot.

Juge.

Citation devant un — incompetent. — V. *Intérêts*.

Impossibilité pour le — saisi en vertu de l'article 1382 de statuer en vertu de l'article 1384 du Code civil. — V. *Accident*.

Mention du nom des —. — V. *Jugement*.

Pouvoirs des — du fond en matière d'interprétation des testaments. — V. ce mot.

Rôle du —. V. *Accident du travail*.

Jugement.

— relatif à un enfant abandonné. — V. *Enfant*.

— rendu contre un seul débiteur. — V. *Indivisibilité*.

Droit pour les tribunaux d'interpréter leurs —, j., 203.

Enregistrement des —, l., 548.

Exécution des —. — V. *Algérie*.

Exécution des — à l'égard tiers, j., 733.

Exécution provisoire d'un — et long délai existant en faveur du débiteur, j., Egypte, 750.

Exequatur des — étrangers, j., 983.

Le style des —, b., 117.

Mentions contenues au — de divorce. — V. ce mot.

Mention du nom des juges, j., 732.

Juridiction.

— administrative et loi aux Etats-Unis d'Amérique, b., 121.

— disciplinaire. — V. *Preuve*.

— graciense. — V. *Hypothèque*.

V. *Conflit*.

Justice.

La — civile dans le district de Montpellier en 1790-1791, b., 884.

Mandataire nommé par —. — V. *Mandat*.

Justice de paix.

l., 1059.

Greffier de —. — V. *Algérie*.

Répétition de l'— contre une
faillite à raison de la con-
nexité de deux dettes, j.,
424.

Industrie.

V. *Monnaie*.

Inexécution.

V. *Résolution*.

Ingratitude.

Révocation des donations pour
—, — V. *Révocation*.

Insanité.

— d'esprit. — V. *Testament*.

Insolvabilité.

— du mandataire nommé par
justice. — V. *Mandat*.

Instance.

Interruption et reprise d'—,
j., 485.

Jonction d'—, j., 483.

Les dépens et les frais d'une
— civile, b., 400.

Mise à néant après la mise en
l'état de l'—. — V. *Désis-
tement*.

Instituteur.

Notion d'—, société de patro-
nage, centre d'entraînement
d'aviation, b., 639.

Interdiction.

— de se rétablir. — V. *Fonds
de commerce*.

Preuve à fournir pour obte-
nir l'annulation d'un acte
antérieur à l'— judiciaire,
j., 658.

Intérêts.

— légaux et dommages-inté-
rêts. — V. *Indu*.

— ne courant pas par suite de
la faute du créancier. — V.
ce mot.

Défense des — privés devant
les juridictions internatio-
nales, b., 119.

Effets de la citation devant un
juge incompétent au point
de vue du cours des —, j.,
911.

Taux légal de l'—. — V.
Océanie.

Interligne.

Force probante de l'— dans un
écrit, j., pays de protectorat,
1029.

Interlocutoire.

Péremption de quatre mois en
justice de paix après —, j.,
732.

Internationalisation.

V. *Droit*.

Interprétation.

— des jugements. — V. ce mot.
V. *Testament*.

Interprète.

V. *Algérie*.

Interruption.

V. *Instance*.

Intervalle.

— lucide. — V. *Testament*.

Inventaire.

V. *Société*.

communauté. — V. *Divorce*.
 — de la provision alimentaire.
 — V. *Divorce*.
 — des libéralités. — V. *Conjoint*.

Inaliénabilité.

Sanction de la clause d'— dans un acte à titre onéreux, j., Égypte, 210.

Incapacité.

— civile des condamnés, b., Argentine, 647.
 V. *Femme*.

Incendie.

Explosion combinée avec un —. — V. *Explosion*.
 Responsabilité du dommage causé par un —, b., 639.

Indemnité.

— attribuée sous forme de rente sur l'État et de rente viagère, b., 638.
 — de congédiement. — V. *Contrat de travail*.
 Effet de l'acquiescement sur une demande en indemnité fondée sur l'article 1382. — V. *Acquiescement*.
 Moment où il faut se placer pour fixer une —, j., 666.
 V. *Concession*.

Indigence.

V. *Divorce*.

Indigène.

— algériens. — V. *Algérie*.
 — de l'Afrique occidentale française. — V. *Afrique*.

Individualisation.

Moment auquel se produit l'— de la chose vendue, j., 923.

Indivision.

— de la nue propriété ou de l'usufruit. — V. *Licitation*.
 — imposée par testament. — V. ce mot.
 Retrait d'—. — V. *Communauté conjugale*.
 Sort des droits consentis sur des biens indivis, b., 879.

Indivisibilité.

— conventionnelle de la prime d'assurance. — V. ce mot.
 — de la dette et jugement rendu contre un seul débiteur, j., 154.
 V. *Privilège*.

Indochine.

Application en — des lois sur les sociétés à responsabilité limitée, l., 517.
 Navigation fluviale en —, l., 1048.
 Régime des sociétés concessionnaires de terrains ruraux en —, l., 1047.
 Régime des sociétés par actions en —, l., 776.
 Statut des métis nés de parents légalement inconnus en —, l., 1033.
 Statut des officiers ministériels en —, l., 797.
 Taux du franc en —. — V. *Monnaie*.

Indu.

Domages-intérêts en outre des intérêts légaux en cas de répétition de l'—, j., 425.

Dépositaire.

— signant une assurance flottante. — V. *Assurance*.

Déposition.

Reproche de témoins après la —. — V. *Reproche*.

Dépossession.

— condition de l'opposition en matière de perte de *titres au porteur*. — V. cette expression.

— publique et violente. — V. *Réintégrande*.

Dépôt.

— de marchandises. — V. *Propriété commerciale*.

Notion de —, j., 169, 940.

V. *Banque*.

Dépréciation.

— monétaire. — V. *Monnaie*.

Descendant.

Agrandissement du commerce d'un —. — V. *Propriété commerciale*.

Déshérence.

Succession en —, l., 512.

Désistement.

Mise à néant et — du demandeur après mise en état de l'instance, j., 481.

Destinataire.

— et voiturier. — V. *Transport*.

Droits du — effectif. — V. *Connaissance*.

Marchandise saisie en cours de route. — V. *Saisie-arrêt*.

Détention.

— préventive. — V. *Force majeure*.

Détérioration.

La dépréciation d'un objet réparé est une —, j., 150.

Dettes.

— connexes. — V. *Indu*.

— contractée en roubles. — V. *Monnaie*.

— personnelle de la femme.

— V. *Séparation de biens*.

Effet de la reconnaissance de — sur les courtes prescriptions, j., 436.

V. *Indivisibilité*.

Dévolution.

— héréditaire. — V. *Comourants*.

Dictionnaire.

— juridique anglais-français et français-anglais, b., 116.

Différence.

Règlement par — ou par quantité des avaries. — V. *Avarie commune*.

Directeur.

— technique et administrateur. — V. *Société*.

Dissimulation.

V. *Prix*.

Hôpital.

V. *Accident du travail.*

Hospice.

V. *Action.*

Hostilité.

Date de la cessation des —, j., 1001.

Hôtel.

Effet d'indications contraires à un règlement d'— données par les employés de l'—, j., 913.

Hôtelier.

Etendue du droit des — sur les objets apportés par les voyageurs, j., Canada, 493.

Responsabilité de l'— pour les accidents survenus à un voyageur dans l'hôtel, j., 663.

Huissier.

V. *Algérie.*

Hypothèque.

b., République Argentine, 120.

— consentie à un prêteur de bonne foi. — V. *Trésor.*

— des constructions élevées par le locataire. — V. *Construction.*

— judiciaire, acte de juridiction gracieuse, adjudication, b., 878.

Absence de subrogation si un créancier hypothécaire en paie un autre égal en rang. — V. *Subrogation.*

Cession d'une — garantissant une pension alimentaire, b., 105.

L' — de l'usufruit en droit égyptien mixte, b., 640.

Nature de l'offre par notification aux fins de purge, rectification pour erreur, b., 878.

Nullité de la subrogation à l' — légale garantissant une pension alimentaire, j., 955.

Prolongation du délai de quarante jours donné en cas de purge aux créanciers pour requérir la mise aux enchères, j., 717.

Radiation des inscriptions, justification du paiement de l'impôt sur le revenu, b., 640.

Radiation d'inscription d' —, l., 773.

Radiation d'une — annulée en vertu de l'article 446 du Code de commerce, j., 456.

Renonciation tacite à l' — judiciaire, b., 878.

Renonciation tacite à l' — pour aliments, b., 878.

Simplification des formalités de purge des — légales, l., 231.

Identification.

— des marchandises. — V. *Propriété industrielle.*

Identité.

Carte d' —. — V. *Bétail, Commerce.*

Immatriculation.

Protection de la pré- —, b., 396.

- et les sociétés par actions,
b., 395.
V. *Change*.
- Mortgage.**
— en Angleterre et aux États-Unis, b., 641.
- Mot.**
— à sens multiple dans le droit civil français, b., 632.
- Motocyclette.**
V. *Automobile*.
- Mur.**
— mitoyen. — *Voisinage*.
- Mutation.**
Droits de —. — V. *Alsace-Lorraine*.
V. *Cadaastre*.
- Mutilé.**
Emploi obligatoire des — de guerre. — V. *Travail*.
- Mutualité.**
V. *Secours mutuels*.
- Nantissement.**
V. *Fonds de commerce, Rente*.
- Nationalisation.**
Refus d'appliquer en France la — des biens russes faite sans indemnité par le gouvernement soviétique, b., 642.
- Nationalité.**
b., 102.
— et domicile, b., 106.
— française, b., 105.
- Conditions de réintégration dans la — française d'après le traité de Versailles, b., 402.
- Conflits de — et *fraude à la loi*. — V. cette expression.
- Déclaration de la — des parties dans les actes, l., 1062.
- Droit du ministère public de faire annuler une déclaration d'option de —, b., 401.
- La loi du 10 août 1927 sur la —, b., 106.
- Perte de la — française par l'acquisition demandée d'une autre —, b., 402.
- Position de la question de la — dans l'ensemble des disciplines juridiques, b., 118.
- Réintégration dans la — française de deux époux séparés de corps par consentement mutuel. — V. *Divorce*.
V. *Société, Enfant naturel*.
- Nature***
Exécution en —. — V. *Exécution*.
- Navigation aérienne.**
— dans les colonies. — V. ce mot.
Régime international de la —, l., 518.
- Navigation fluviale.**
V. *Indochine*.
- Navire.**
Compétence du tribunal de commerce en matière de construction de —, j., 982.

- Chose sous la — d'un *employé*.
— V. ce mot.
- Droit de — de l'adopté mineur.
— V. *Adoption*.
- V. *Animal*.
- Gardien.**
V. *Responsabilité*.
- Gare.**
Buffets de —. — V. *Propriété commerciale*.
- Gérance.**
— dissimulant une vente. —
V. *Fonds de commerce*.
- Gérant.**
Pouvoir du —. — V. *Société*.
V. *Propriété commerciale, Société à responsabilité limitée*.
- Gestion d'affaires.**
— par des actes matériels et fautes au cours de celle-ci, j., 896.
Essai critique sur la —, b., 636.
- Greffe.**
Accession des femmes aux fonctions de greffier et commis-greffier, l., 259.
Age minimum des greffiers et commis-greffiers, l., 258.
- Greffier.**
— de justice de paix. — V. *Algérie*.
- Grève.**
Cession des droits de l'appelé du vivant du grevé. — V. *Substitution*.
- Groupage.**
— de *bagages*. — V. ce mot.
- Guadeloupe.**
Chambres de commerce à la —, l., 519.
V. *Colonie*.
- Guerre.**
Bénéfices de —. — V. *Trésor*.
Emploi obligatoire des mutilés de —. — V. *Travail*.
- Habitation.**
Reprise en matière de locaux d'—. — V. *Bail*.
Reprise en vue de l'—. — V. *Propriété commerciale*.
- Habitations à bon marché.**
l., 231, 511.
Contrôle des organismes d' — l., 1042.
Majoration de la valeur des champs et jardins pour lesquels sont consentis des prêts, l., 774.
Taux d'intérêt des prêts, l., 1042.
V. *Cochinchine*.
- Halage.**
V. *Servitude*.
- Héritage.**
Clôture en fil de fer barbelé. — V. *Clôture*.
Obligation au paiement de la taxe successorale. — V. *Succession*.
- Honoraire.**
V. *Architecte, Médecin*.

- tiers du vendeur d'un —, j., 692.
- Le — dans les rapports juridiques entre époux, b., 634.
- Mise en gérance des —, b., 393.
- Responsabilité de la femme venderesse d'un — qui épouse un concurrent, j., 924.
- Sort des bénéfices d'un — commun géré par le mari après dissolution de la communauté, b., 106.
- Sous-location et gérance de —, j., 696.
- Valeur à l'égard d'un sous-acquéreur de l'engagement pris par l'acquéreur du — de ne pas exercer un certain commerce, b., 112.
- Vente de — dissimulée sous un contrat de gérance, j., 921.
- Vente et nantissement des —, l., 243, 523.
- Force majeure.**
- et détention préventive, j., pays de protectorat, 1028.
- Les défauts intérieurs de l'entreprise ne sont pas des cas de —, j., Egypte, 745.
- Frais.**
- V. *Instance.*
- Franc.**
- Obligations contractées en — or. — V. *Banque.*
- Stabilisation —. — V. *Monnaie.*
- Taux du — en Indo-Chine. — V. *Monnaie.*
- V. *Cours, Monnaie.*
- Fraude.**
- Abonné se livrant à des —. — V. *Adhésion.*
- Fraude à la loi.**
- en droit international et les conflits de nationalités, b., 643.
- Le problème de la —, b., 869.
- V. *Monnaie.*
- Fret.**
- Portée de la prescription annuelle du —, b., 876.
- Fusion.**
- V. *Société.*
- Gage.**
- des banques sur les obligations à souscrire. — V. *Banque.*
- Mise en possession du créancier dans le —, b., 638.
- Réalisation du — commercial sans signification au débiteur, j., 447.
- Garagiste.**
- V. *Automobile.*
- Garantie.**
- Fonds de —. — V. *Accident du travail.*
- Peut-on déroger à l'article 181 du Code de procédure civile relatif à la compétence en matière d'appel en garantie, j., 140.
- V. *Banque, Syndicat.*
- Garde.**
- des enfants. — V. *Divorce.*

surance maritime ou d'abordage, b., 643.

Foire.

V. *Bétail*.

Fonctionnaire.

— blessé par la faute d'un tiers en accomplissant un acte de son service, j., 414.

Groupements professionnels de —, l., 538.

Fondateur.

Etat, départements ou établissements publics — de société. — V. ce mot.

Groupement des porteurs de parts de —, l., 236, 516.

Parts de —, l., 1046.

Fondation.

— dans les établissements hospitaliers, b., 113.

— privées, b., 879.

L'imprévision dans les —, l., 514; b., 113.

Statut légal des —, l., 776.

Fonds.

— de garantie. — V. *Accident du travail*.

Mesure dans laquelle le propriétaire d'un — peut faire détruire ou détruire les racines, ronces et brindilles qui, poussés sur le — voisin, envahissent le sien, j., 450.

Obligations du propriétaire du — dominant. — V. *Servitude*.

V. *Banque*.

Fonds de commerce.

Aquisition d'un — et prise à bail des locaux occupés par le cédant. — V. *Propriété commerciale*.

Bénéfices provenant d'un — commun pendant la liquidation de la communauté, b., 635.

Cession par la femme commune en biens d'un — commun qu'elle exploite, b., 106.

Clause de vente d'un — permettant au vendeur de se rétablir et cession du nom commercial. — V. *Nom*.

Compétence du président du tribunal sur les oppositions pour prix de vente de —, b., 885.

Compétence pour les ventes d'un — et de l'immeuble où il est exploité, b., 885.

Conséquences de la résolution de la vente d'un — sur le renouvellement du bail, j., 929.

Conservation du — resté propre à l'époux prédécédé, b., 634, 638, 872.

Droit de l'acquéreur du — sur les livres de son prédécesseur, j., 691.

Droits du vendeur du — sur l'indemnité due en cas de refus de renouvellement d'un bail commercial. — V. *Bail*.

Exploitation en commun d'un — au cas d'union libre, b., 635.

Exploitation d'un — commun par des époux, b., 637.

Effet de l'interdiction de se rétablir à l'égard des héri-

— d'imprudence, b., 639.
 Agent blessé par la — d'un tiers. — V. *Administration*.
 Clauses de non-responsabilité et assurance des —, b., 636.
 Relation causale virtuelle annihilée par une — postérieure, j., 666.
 V. *Créancier*.

Femme.

— commune en biens gérant un *fonds de commerce*. — V. ce mot.
 — créancière du mari : nullité de la saisie des biens communs, b., 635.
 — divorcée. — V. *Nom*.
 — venderesse d'un fonds de commerce qui épouse un concurrent. — V. *Fonds de commerce*.
 Automobile appartenant à la — mais conduite par le mari. — V. *Automobile*.
 Comptes à rendre par la — mandataire de son mari, j., 704.
 Droits de la — sur la commandite souscrite par le mari. — V. *Communauté conjugale*.
 Enfant né de — mariée, non désavoué et reconnu par un tiers. — V. *Enfant*.
 Incapacité de la — de prendre une profession, b., 872.
 Le mari n'est pas obligé par les actes de sa — commerçante lorsqu'ils sont étrangers à son commerce, j., 890.
 Les droits de la —, b., 105.

Obligation pour la — mariée qui veut plaider devant les prud'hommes d'obtenir une autorisation, j., 889.
 Pouvoirs de la — dans la direction du ménage dans le droit des pays latins, b., Allemagne, 648.
 Repos des — en couches, l., 249.
 Reprises de la —. — V. *Communauté conjugale*.
 Toilette de luxe commandée par la —. — V. *Séparation de biens*.
 V. *Greffe, Travail*.

Fermage.

— stipulé d'après le cours du blé. — V. *Bail*.
 Bail à —. — V. *Bail, Propriété culturale*.

Fermier.

Action du — entrant contre le — sortant, j., 928.
 V. *Réintégrande*.

Fidèle.

V. *Eglise*.

Filiation légitime.

Rectification de l'acte de naissance d'un enfant possédant une possession d'état contraire à l'acte de naissance, j., 128.

Filière.

Marchés par —. — V. *Monnaie*.

Fin de non-recevoir.

Renonciation tacite aux — en matière d'affrètement, d'as-

Expertation.

— de capitaux, l., 238.

Expropriation.

Effet sur le bail de l'— partielle d'un immeuble, j., 930.

Expulsion.

V. *Locataire*.

Extinction.

V. *Servitude*.

Faillite.

— des sociétés à responsabilité limitée. — V. cette expression.

— du locataire. — V. *Bail*.

— et liquidation judiciaire : vendeur de marchandises non livrées, b., 877.

Compensation de dettes échues après — et connexes à d'autres, j., Canada, 1021.

Droit du vendeur non payé autorisé à faire vendre les marchandises à recouvrer pour la différence contre la — de l'acheteur, b., 113.

Droit pour un tribunal de suspendre la — pour un certain délai, b., 401.

Effets de la — sur les lettres de change non échues passées au compte courant, j., 148, 429.

L'état de — de fait et ses conséquences, b., 643.

Portée de la compétence du tribunal de la —, b., 885.

Preuve de ses reprises par la

femme séparée de biens en cas de — du mari, b., 638.

Radiation d'une hypothèque annulée en vertu de l'article 446 du Code de commerce. — V. *Hypothèque*.

Revendication du vendeur de marchandises en cas de — de l'acheteur, l., 244, 526.

Répétition de l'indû contre une —. — V. *Indû*.

Situation d'une personne condamnée à payer une somme à un créancier sauf à faire valoir contre lui une créance liquidée si le créancier tombe en —, b., 637.

Fait.

Notion de connaissance d'un — et notion de mauvaise foi, j., Canada, 491.

Société de —. — V. *Société*.

Famille.

Mesures pour la conservation des souvenirs de —, b., 397.

Souvenirs de — et leur condition juridique, 27 et s.

Sépulture de —. — V. *Sépulture*.

Faute.

— au cours d'actes matériels constituant une *gestion d'affaires*. — V. cette expression.

— commune ayant provoqué le paiement de chèques faux. — V. *Chèque*.

— de la victime. — V. *Automobile, Victime*.

— de la victime constatée par le juge répressif. — V. *Victime*.

Etranger.

- Accord commercial franco-
autrichien, l., 754.
Assurances contractées à l'—.
— V. *Assurance*.
Conventions franco - autri-
chiennes, l., 753.
Mariage célébré à l'— . —
V. *Mariage*.
Modus vivendi franco-italienne,
l., 753.
V. *Domicile, Propriété, Pro-
priété commerciale*.

Evaluation.

- d'un immeuble. — V. *Lé-
sion*.

Eviction.

- Indemnité d'— . — V. *Pro-
priété commerciale*.

Exception.

- *non adimpleti contractus*
pour non exécution de répa-
rations par le bailleur, j.,
694.

Exclusion.

- de communauté. — V. *Com-
munauté d'acquêts*.

Excuse.

- de provocation. — V. *Di-
vorce*.

Exécution.

- de marché. — V. *Demande*.
— des contrats. — V. *Mon-
naie*.
— des jugements. — V. *Algé-
rie, Jugement*.
— en France des décisions

des tribunaux d'*Alsace-Lor-
raine*. — V. ce mot.

— internationale des sentences
arbitrales, b., 397.

— postérieure à la mise en
demeure. — V. *Clause*.

— provisoire. — V. *Juge-
ment*.

— spécifique des contrats, b.,
389.

Condamnation à l'— en nature
au cas d'avarie de trans-
port, j., 146.

Une promesse d'— ne peut
paralyser une demande en
résolution, j., 428.

Exclusion.

— d'un associé. — V. *So-
ciété*.

Exequatur.

V. *Jugement*.

Expéditeur.

— et voiturier. — V. *Trans-
port*.

Expédition.

— à domicile. — V. *Trans-
port*.

Expert.

Formation des lots par — .
— V. *Partage*.

Exploitation.

Chemin d'— . — *Usage, Ser-
vitude*.

Permis d'— . — V. *Mine*.

Explosion.

Responsabilité en cas d'—
combinée avec un incendie,
j., 423.

travail. — V. cette expression.

Effet sur le contrat de travail de la cession d'—, j., 445.

Envoi.

— en possession des successeurs irréguliers. — V. *Succession*.

Epoux.

Clause de conservation du fonds de commerce au profit du survivant des —. — V. *Fonds de commerce*.

Conservation du fonds de commerce resté propre à l'un des époux. — V. *Contrat de mariage*.

Liquidation de la société entre —, b., 872.

Erreur.

— substantielle fautive, j., 905.

Conséquences d'— dans le règlement des paris aux courses, j., 155.

La preuve d'une possibilité d'— n'équivaut pas à la preuve de l'—, j., 138.

Le fait d'acheter des perles japonaises pour des perles fines est une — sur la substance, j., 137.

Rectification pour —. — V. *Hypothèque*.

Escalier.

Accident dans l'—. — V. *Propriétaire*.

Escroquerie.

Impossibilité de revendiquer

pour la victime d'une —. — V. *Revendication*.

Etablissement.

— forain. — V. *Accident*.

Etablissement public.

— actionnaire, administrateur, fondateur de *société*. — V. ce mot.

Etat.

— actionnaire, fondateur ou administrateur *de société*. — V. ce mot.

Lois de défense de l'—, l., Italie, 799.

Conditions dans lesquelles l'— peut faire valoir ses droits sur les actions qui n'ont pas été utilisées depuis trente ans, j., 685.

Nantissement des rentes sur l'—. — V. *Rente*.

Possession d'— en contradiction avec l'acte de naissance. — V. *Filiation légitime*.

Récours de l'Etat. — V. *Militaire*.

Syndicat d'—. — V. ce mot.

États-Unis.

b., 121.

Bourse de New-York, b., 390.

La Commission américaine d'uniformité des lois d'État, b., 399.

La *Nonpartisan League*, b., 399.

Pouvoirs de l'administration à l'égard des particuliers, b., 647.

V. *Mortgage*.

voué, mais reconnu par un tiers, b., 638.

Conséquences du décès de l'— sur l'action en recherche de paternité, b., 105.

Déclaration préalable des employeurs et âge d'admission des — dans le commerce, l., 785.

Garde des —. V. *Divorce*.

Preuve de ce qu'un — est né viable, j., Canada, 1022.

Transcription sur les registres de l'état civil du jugement relatif à un enfant abandonné, j., 123.

V. *Travail*.

Enfant adultérin.

Effet d'une reconnaissance nulle d'— sur l'obligation alimentaire du père, b., 388.

Légitimation des —, b., 388.

Reconnaissance d'un —, b., 106.

Enfant légitime.

V. *Filiation légitime, Succession*.

Enfant naturel.

Condition d'un — non reconnu né aux colonies quant à l'acquisition de la nationalité, b., 105.

L'— et sa mère, b., 388.

V. *Conseil de famille, Succession*.

Enquête.

— en divorce et en séparation de corps. — V. *Alsace-Lorraine*.

— et reproche de témoins. — V. *Reproche*.

Enregistrement.

Principes techniques des droits d'—, b., 882.

V. *Bagage, Jugement*.

Enrichissement sans cause.

— entre concubins, j., 423.

— et clauses de non-responsabilité. — V. *Responsabilité*.

Action *de in rem verso* et faute de l'appauvri, j., Égypte, 740.

Contre qui l'appauvri peut-il agir *de in rem verso*, j., 136.

Enseignement.

Responsabilité des membres de l'— public, l., 1036.

Entente.

Régime juridique des — industrielles et commerciales en France, b., 392.

Entraineur.

V. *Jockey*.

Entrepreneur.

Droits et obligations des — de travaux, b., 635.

Responsabilité du maître pour les fautes de l'—, j., pays de protectorat, 1025.

V. *Privilège*.

Entreprise.

Défauts intérieurs de l'—. — V. *Force majeure*.

Distinction avec le *contrat de*

Egypte.

Société ayant son siège administratif en — et son siège social à l'étranger. — V. *Société*.

Traité de droit civil égyptien, b., 100.

Traité de droit civil égyptien mixte, b., 630.

Une Haute-Cour de justice en —, b., 884.

V. *Change, Hypothèque, Propriété intellectuelle*.

Electricité.

Responsabilité du fait des accidents dus à l'—, j., 1015.

Embauchage.

— par le chef de chantier. — V. *Contrat de travail*.

Emigration.

— des indigènes de l'Afrique occidentale française, l., 502.

Emission.

— d'obligations par une société dans divers pays, j., 914.

Nature juridique de la prime d'—, b., 877.

Paiement des primes d'—, b., 877.

Empêchement.

V. *Mariage*.

Emplacement.

— dans les marchés. — V. *Propriété commerciale*.

Emploi.

— et emploi des biens de femmes mariées, b., 388.

Employé.

— congédié. — V. *Contrat de travail*.

Logement des — et reprise d'un local commercial. — V. *Propriété commerciale*.

Protection des —, l., 789.

Responsabilité des — pour les choses dont ils ont la garde, j., 166.

V. *Cautionnement*.

Employeur.

Déclaration de son intention d'occuper du personnel. — V. *Travail*.

Emprant.

— internationaux. — V. *Cours*.
V. *Syndicat*.

Enclave.

— et servitude de passage. — V. *Servitude*.

Situation juridique de l'acquéreur d'arbres placés sur un terrain enclavé, j., 926.

V. *Servitude*.

Energie hydraulique.

La jurisprudence et la loi du 16 oct. 1919 sur l'—, b., 877.

Enfant.

— victime d'un accident. — V. *Victime*.

Condition d'un — déclaré né de femme mariée, non désa-

Esprit du — positif, b., Argentine, 886.
 Esquisses de — romain, b., 884.
 Internationalisation du —, b., 885.
 Manuel de — international privé, b., 879.
 Manuel du — public général du monde civilisé, b., 641.
 Mots à sens multiples en — civil français, b., 632.
 Mouvements généraux du — civil belge contemporain, b., 384.
 Précis élémentaire de — civil, b., 103, 868.
 Répertoire de — international privé, b., 880.
 Répertoire alphabétique du — français, b., 870.
 Science du — et romantisme, b., 383.
 Théorie de l'objet du —, b., 385.
 Traité de — civil argentin, b., Argentine, 645, 885.
 Traité de — civil égyptien mixte, b., 100, 630.
 Traité pratique de — civil français, b., 99.
 Traité de — civil roumain, b., Roumanie, 644.
 Traité pratique de — civil français, b., 867.
 Traité théorique et pratique de — civil, b., 101.
 Transformations et évolution du —. — V. *Travail*.
 V. *Abus du droit*.

Droit de rétention.

— de pièces confiées à un avocat. — V. *Alsace-Lorraine*.

Durée.

— indéterminée. — V. *Contrat de travail*.
 — du *travail*. — V. ce mot.
 Réduction de la — du bail. — V. *Propriété commerciale*.

Eaux.

Régime des → aux colonies.
 — V. ce mot.
 V. *Source*.

Echelle.

— mobile. — V. *Monnaie*.
 — mobile dans les baux à ferme. — V. *Bail*.

Ecrit.

V. *Interligne*.

Edition.

La cession gratuite du droit d'— implique que le cessionnaire devra éditer, j., 151.

Effet.

Distinction de l'— rétroactif et de l'— immédiat de la loi, 579 et s.
 — reçus en *compte courant*.
 — V. ce mot.

Effet de commerce.

Protêts : la loi apparente et l'abrogation involontaire des lois, 1., 239.
 Timbrage des —, 1., 779.
 V. *Aval*, *Colonie*.

Eglise.

Les bancs d'— et l'attribution de places étiquetées au nom des fidèles, j., 942.

Illicite.

L'—, b., 385.

Immeuble.

— et responsabilité du fait des choses. — V. *Responsabilité*.

Action en vue de reprendre l'— où est exploité une maison de tolérance, j., 907.

Conflit entre *privilèges*. — V. ce mot.

Copropriété d'un —. — V. *Propriété commerciale*.

Dissimulation du prix d'un —. — V. *Prix*.

Droit de reprendre l'— pour le démolir. — V. *Bail*.

Évaluation d'un —. — V. *Lésion*.

Meuble transformé en —. — V. *Meuble*.

Obligation de l'acquéreur de l'— d'exécuter le bail antérieur, j., Canada, 494.

Promesse de vente d'un — commun. — V. *Mari*.

Promesses unilatérales de ventes d'—, b., 111.

Responsabilité du bailleur pour l'accident survenu à un enfant du locataire par le fait de l'—, j., Canada, 492.

Responsabilité du propriétaire envers ceux qui pénètrent dans son —, j., Canada, 495.

Vente d'un — : action possessoire. — V. *Action*.

V. *Expropriation, Matériel*.

Immigration.

— des travailleurs indigènes algériens, l., 534.

Immunité.

Renonciation à l'— procédurale des agents diplomatiques, j., 202.

Impenses.

— du mari ayant entraîné une plus-value des biens dotaux. — V. *Régime dotal*.

Impératif.

— juridique, b., 385.

Importation.

— de valeurs mobilières, l., 238.

Impôt.

— de mutation par décès. — V. *Propriété littéraire*.

Paiement de l'— sur le revenu. — V. *Hypothèques*.

— sur le chiffre d'affaires. — V. *Privilège, Trésor*.

Licéité de la clause déclarant qu'un capital sera exigible en cas de création d'un — nouveau, j., 911.

Imprévision.

Application de la théorie de l'— sur les rentes viagères à caractère indemnitaire, b., 637.

V. *Fondation*.

Imprudence.

V. *Faute*.

Imputation.

— de la pension servie pendant la liquidation de la

ses traités avec la — et ses effets en droit privé, b., 370.

La — bolcheviste vue à travers ses lois, b., 369.

Vie judiciaire en — soviétique, b., 922.

Saisie.

— des biens communs. —
V. *Divorce*.

Autorisation de la — conservatoire commerciale en cas de vraisemblance des prétentions du requérant, j., 719.

Non-recevabilité de l'appel dirigé contre un jugement décidant sur requête la conversion d'une — en vente volontaire, j., 717.

Seconde opposition à —, b., 922.

V. *Epave*.

Saisie-arrêt.

— des salaires et petits traitements, l., 1093.

— et représentation commerciale en France de l'U. R. S. S., j., 511.

— spéciale entre époux, l., 1092.

Demande de mainlevée en référé, j., 511, 512.

Saisie-exécution.

l., 793.

Saisine.

Inaction des héritiers saisis.
— V. *Héritier*.

Salaire.

— minimum des travailleurs à domicile, l., 564.

Des gratifications ont-elles le

caractère de supplément de —?, j., 998.

V. *Accident du travail, Saisie-arrêt*.

Salarié.

Un — n'est pas responsable du dommage causé aux objets qu'on lui confie si l'on ne rapporte pas la preuve de sa faute, j., 998.

Sanction.

— administrative, b., Italie, 931.

Secret.

Obligations de celui qui, en vertu d'un contrat, a reçu le — des affaires d'autrui, j., 450.

Séduction.

La preuve de la —, qui rend recevable l'action en recherche de paternité, résulte d'une lettre même postérieure à la —, j., 418.

V. *Mariage*.

Sentence.

La — subjective complexe, b., Italie, 924.

Séparation de corps.

— obtenue par une femme italienne en France. — V. *Nom*.
Causes de la —. — V. *Divorce*.
Conversion en *divorce*. — V. ce mot.

Enonciations portées par la décision prononçant la —. — V. *Divorce*.

Séparation de biens.

— et société d'acquêts. — V. *Femme, Remploi*.